



**DELIBERATION N° 21/039 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
POUR L'ANNEE 2020**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'ATTIVITÀ DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA PE
U 2020**

SEANCE DU 25 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt cinq mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 mars 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Pierre GHIONGA
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à M. Pierre-José FILIPPUTTI

Mme Juliette PONZEVERA à M. Hyacinthe VANNI
Mme Catherine RIERA à Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI
Mme Julia TIBERI à M. Pierre POLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'activité de l'Assemblée de Corse pour l'année 2020, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 25 mars 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, identifying the signatory as Jean-Guy TALAMONI.

Jean-Guy TALAMONI



RAPORTU
D'ATTIVITÀ
2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE 2020

Rédaction : Cabinet du Président de l'Assemblée de Corse, Présidence de l'Assemblée de Corse, Secrétariat général de l'Assemblée de Corse.

Conception et mise en page : Présidence de l'Assemblée de Corse.

Impression : Service reprographie CDC.

Crédits photo : Assemblée de Corse, Collectivité de Corse, Freepik, DR.

© Assemblée de Corse- Mars 2021



ASSEMBLEA DI
CORSICA

Sunta.

Edito | p.4
Un annu à l'Assemblea | p. 6
Chiffres clés | p.10
L'Eletti di l'Assemblea | p.11
Azzione di vicinanza | p.12

16 | UNE INSTITUTION MOBILISÉE ET MODERNISÉE

24 | I CARTULARI MAIÒ

30 | L'AZZIONE DI A PRESIDENZA

48 | L'ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE

59 | U SECRETARIATU GENERALE

68 | IN MEMORIA

69 | A PAROLA À I GRUPPI PULITICHI

CONTINUITÉ

Un régime dérogatoire a été prévu pour assurer la continuité des pouvoirs publics en période de crise dans le respect des règles de sécurité sanitaire. L'Assemblée de Corse, du fait de ses compétences élargies par le statut particulier, a siégé davantage qu'en temps ordinaire, tout en devant limiter la participation en présentiel aux sessions et commissions.

Le secrétariat général a dû pour cela proposer un cadre juridique et technique approprié, modifier son fonctionnement pour rester à disposition des élus en temps réel, intégrer de nouvelles méthodes de travail et apprendre à gérer un contexte inconnu.

Ses agents se sont mobilisés d'emblée, à titre individuel, par l'investissement et l'expérience acquise, et de façon collective, avec leurs valeurs de polyvalence et d'autonomie.

Une réflexion a d'ailleurs été engagée pour tirer les leçons de cette crise.

Dans le même temps, la modernisation institutionnelle vise à ouvrir davantage l'institution parlementaire sur la société, en répondant aux attentes relatives à l'évaluation, la transparence et la participation citoyenne.

En apportant sa contribution, le secrétariat général est au service des représentants du peuple.

Serge Tomi

Secrétaire Général de l'Assemblée de Corse

LA DÉMOCRATIE

À L'ÉPREUVE DE LA CRISE SANITAIRE



Comme celles des autres pays, les institutions corse ont dû s'adapter à une crise inédite et qui, à ce jour, n'est pas derrière nous. Depuis plus d'un an, nous avons été éprouvés : de nombreux morts, des convalescents, des répercussions économiques et sociales de grande ampleur, des couvre-feux et confinements qui se sont succédés des mois durant. Je souhaite, à nouveau et au nom de l'Assemblée de Corse, remercier les personnels soignants de l'île pour leur dévouement qui a permis de pallier les lacunes d'un système sanitaire lourdement défaillant. Je veux également exprimer la gratitude envers les agents publics et employés, tous ceux qui étaient placés en première ligne et qui ont permis que la vie continue malgré tout. Notre institution n'a pas été épargnée.

À compter du mois de mars, en effet, pas une réunion de l'Assemblée de Corse n'a pu se tenir complètement en présentiel. Notre institution a dû utiliser la téléconférence afin de poursuivre ses délibérations. À cet égard, je souhaite rendre hommage aux groupes politiques et à leurs attachés, mais également, bien sûr, au secrétariat général de l'Assemblée de Corse et à mon cabinet, ainsi qu'aux services informatiques qui ont permis, par leur engagement, cette continuité démocratique durant la crise de la Covid.

Je tiens malgré tout à tirer les enseignements positifs de cette situation inédite pour notre institution. Au premier chef, la prise de conscience très rapide de la gravité de l'épidémie par l'Assemblée de Corse. La conférence des Présidents s'est réunie dès le 25 février, auditionnant le préfet et la directrice de l'ARS et envisageant déjà la problématique des élections municipales, même si nous n'avons pas été entendus par l'administration d'Etat. Je rappelle également la proposition de certification sanitaire que nous avons formulée dès le mois de février. Je souligne aussi que des débats nécessaires et primordiaux, s'agissant notamment des libertés démocratiques à l'épreuve de la Covid, se sont tenus. Enfin, je veux saluer l'exemplarité des élus de notre Assemblée et des agents qui observent un strict respect des mesures barrières que nous n'avons cessé de nous imposer dans notre fonctionnement.

En ce qui concerne les mois à venir, tout en espérant un apaisement de la crise sanitaire, nous continuerons à agir afin d'améliorer les conditions d'exercice de la vie démocratique corse.

U Presidente di l'Assemblea di Corsica

🕒 UN ANNU À L'ASSEMBLEA DI CORSICA



18 JANVIER
Formation aux gestes qui sauvent à Ortiporiu par les pompiers de la Porta et les infirmiers du GEPI de Folelli dans le cadre du dispositif Primura.



10 JANVIER
Le « Fonds d'urgence humanitaire », destiné à mener des actions de solidarité, est créé par l'Assemblée.



6 FÉVRIER
Audition de Sampiero Sanguinetti par l'Assemblea di a Giuventù au sujet des dérives mafieuses.

6 MARS

La Conférence des Présidents reçoit le Préfet de Corse Franck Robine, la Directrice de l'ARS Marie-Hélène Lecenne et la Rectrice de Corse Julie Benetti pour faire le point sur l'épidémie de Coronavirus en Corse.

GHJENNAGHJU

FERRAGHJU

MARZU



15 JANVIER
Le Président de l'Assemblée de Corse livre sa contribution au débat suite à la déclaration d'urgence climatique par l'Assemblée de Corse.

14 FÉVRIER
L'Assemblée de Corse adopte à l'unanimité le rapport « Modernisation et transparence » qui rénove le fonctionnement de l'Assemblée

13 MARS

Message vidéo du Président de l'Assemblée à l'attention de tous les Corses face à la gravité de la situation sanitaire.



5 FÉVRIER
Aux côtés des pompiers engagés lors du feu « Quenza-Solaro ».

25 FÉVRIER
Première Conférence des Présidents élargie consacrée au Coronavirus



18 MARS

Concertation entre les présidents de région et de collectivités et le Premier ministre Edouard Philippe



24 AVRIL

L'Assemblée de Corse se réunit pour la première fois en mode 100% distanciel

17 JUIN

Le Président de l'Assemblée de Corse présente sa contribution au Segur de la santé. Il y demande notamment la création d'un CHU en Corse.



27 MARS

Rapport du Président de l'Assemblée de Corse « Lutter contre le COVID-19 »



16 JUIN

Aux côtés des soignants pour les remercier et soutenir leur demande d'obtenir plus de moyens.

APRILE

MAGHJU

GHJUGNU

24 MARS

Le fonds Corsica Solidaria récolte plus de 33 000€ en 48h pour l'achat de respirateurs pour les hôpitaux corses

22 AVRIL

Crise sanitaire : rencontre des élus de la Corse avec le Premier ministre Edouard Philippe.

6 MAI

La Commission permanente se réunit pour la première fois en mode délibératif.



2 AVRIL

Aiutu Covid19 : Carte des initiatives solidaires publiée sur le site de l'Assemblée de Corse.

🕒 UN ANNU À **L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

29 JUILLET

Modernisation des institutions : Installation de la questure de l'Assemblée de Corse.



16 JUILLET

Installation de la Commission de déontologie présidée par Maître Camille Romani.

9 SEPTEMBRE

Présentation aux élus de la communauté de communes de Costa Verde de la démarche "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée".

14 OCTOBRE

Lancement de l'appel à candidature auprès des citoyens qui souhaitent intégrer le comité d'évaluation des politiques publiques.

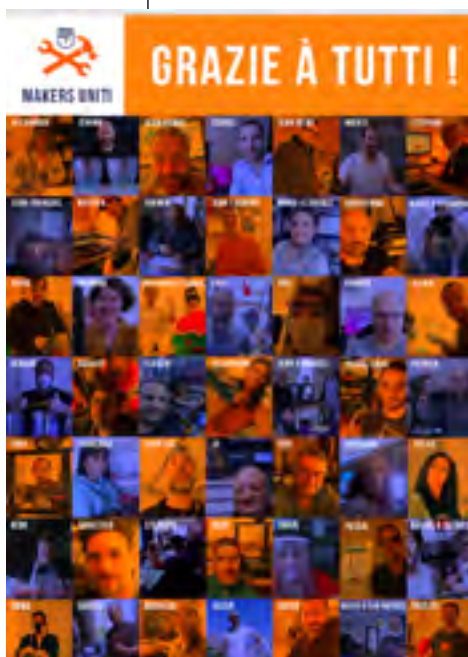
LUGLIU

SITTEMBRE

UTTOBRE

16 JUILLET

cérémonie des Makers Uniti organisée par la Collectivité de Corse



26 SEPTEMBRE

Création d'un groupe de travail pour réévaluer le secteur stratégique de l'aide à domicile : statut et rémunération.

16 OCTOBRE

36e congrès des élus de la montagne à Corti.





24 NOVEMBRE

A la demande du président du Parlement catalan, le Président de l'Assemblée présente l'avancée des travaux de l'institution sur le revenu universel.



27 NOVEMBRE

Les élus examinent les amendements déposés au rapport "Salvezza è Rilanciu" en marge de la séance publique de l'Assemblée de Corse.

NOVEMBRE

DICEMBRE

6 NOVEMBRE

Corsica Sulidaria poursuit ses actions en faveur de l'inclusion sociale : 160 000€ de bons carburants et une première dotation de 28 ordinateurs contre la précarité numérique des étudiants ont été fournis.



27 NOVEMBRE

Jean-Charles Giabiconi intègre les bancs de l'Assemblée de Corse en tant que nouveau Conseiller en remplacement de Paulu Santu Parigi.

1ER DÉCEMBRE

Tirage au sort des 10 citoyens qui intégreront pour la première fois le comité d'évaluation des politiques publiques



10 NOVEMBRE

Le Président de l'Assemblée de Corse est intervenu aux côtés des parlements de Catalogne, du Pays de Galles, d'Écosse, de Flandre lors d'une conférence dédiée à l'égalité femmes-hommes.



In 4 è 3,7 !

13 

SEANZE PUBBLICHE

5 séances
EN 100%
DISTANCIEL

6 séances
EN MODE MIXTE



458
DELIBERAZIONE

22 RÉUNIONS
COMMISSION
PERMANENTE

25 RÉUNIONS
CONFÉRENCE DES
PRÉSIDENTS

80,5%
DELIBERAZIONE
ADUTTATE
À L'UNANIMITÀ

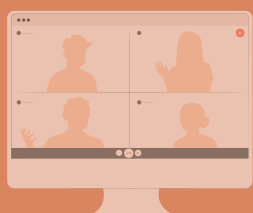
107
AMENDEMENTS

3 RISOLUZIONE
SULENNE

6 
GRUPPI
PULITICHI

54 
QUISTIONE
URALE

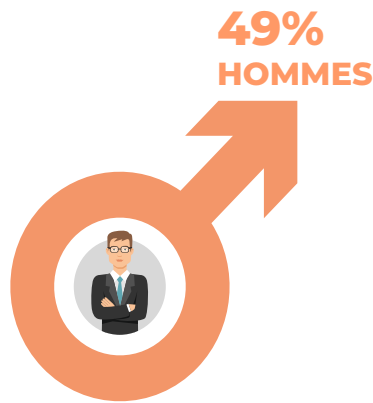
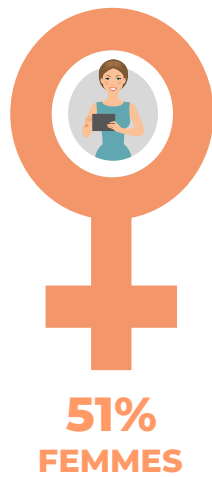
48
MUZIONE POSTE



300
HEURES DE RÉUNIONS
DÉMATÉRIALISÉES
ET EN MODE MIXTE

2700
PAGES
DE COMPTES RENDUS
IN EXTENSO

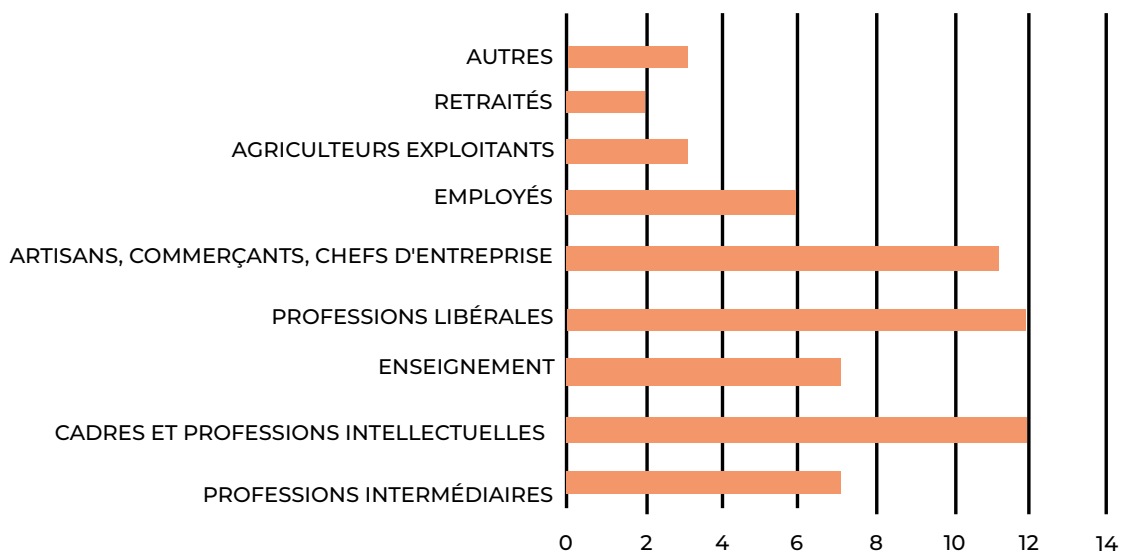
L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



63 élus

MOYENNE D'ÂGE :
53 ans

Catégories socio-professionnelles des Conseillers et Conseillères à l'Assemblée de Corse



L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA



MATTEA CASALTA
VICE-PRÉSIDENTE



JEAN-GUY TALAMONI
PRÉSIDENT



HYACINTHE VANNI
VICE-PRÉSIDENT



VANNINA ANGELINI-BURESI
CORSICA LIBERA



DANIELLE ANTONINI
FEMU A CORSICA



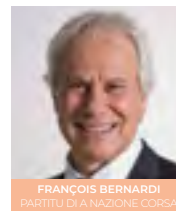
GUY ARMANET
FEMU A CORSICA



VÉRONIQUE ARRIGHI
FEMU A CORSICA



FRANÇOIS BENEDETTI
CORSICA LIBERA



FRANÇOIS BERNARDI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



VALÉRIE BOZZI
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



PASCAL CARLOTTI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



JEAN-FRANÇOIS CASALTA
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



MARIE-HÉLÈNE CASANOVA-SERVAS
FEMU A CORSICA



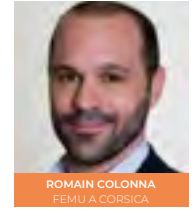
FRANÇOIS-XAVIER CECCOLI
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



MARCEL CESARI
FEMU A CORSICA



CATHERINE COGNETTI-TURCHINI
ANDA PER DUMANE



ROMAIN COLONNA
FEMU A CORSICA



CHRISTELLE COMBETTE
PER L'AVVENE



JEAN-LOUIS DELPOUX
PER L'AVVENE



FRÉDÉRIQUE GUIDONI-DENSARI
FEMU A CORSICA



SANTA DUVAL
PER L'AVVENE



MURIEL FAGNI
FEMU A CORSICA



ISABELLE FELICIAGGI
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



PIERRE-JOSEPH FILIPPUTTI
CORSICA LIBERA



LAURA FURIOLI
CORSICA LIBERA



PIERRE GHIONGA
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



JEAN-CHARLES GIABICONI
FEMU A CORSICA



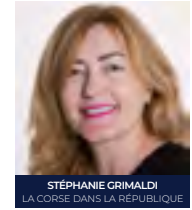
FABIENNE GIOVANNINI
FEMU A CORSICA



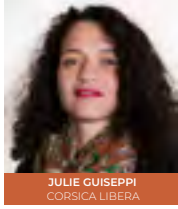
MICHEL GIRASCHI
CORSICA LIBERA



FRANCIS GUIDICI
PER L'AVVENE



STÉPHANIE GRIMALDI
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



JULIE GUISEPPI
CORSICA LIBERA



XAVIER LACOMBE
PER L'AVVENE



PAUL LEONETTI
CORSICA LIBERA



JEAN-JACQUES LUCCHINI
FEMU A CORSICA



PIERRE-JEAN LUCIANI
LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE



MARIE-THÉRÈSE MARIOTTI
PER L'AVVENE



PAUL MINICONI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA

U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA



GILLES SIMEONI
PRÉSIDENT



MARIE-ANTOINETTE MAUPERUIS
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



JEAN-CHRISTOPHE ANGELINI
CONSEILLER EXECUTIF



JOSEPHA GIACOMETTI
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



FRANÇOIS SARGENTINI
CONSEILLER EXECUTIF



VANINA BORROMEI
CONSEILLÈRE EXECUTIVE



**CONSEILLER EXECUTIF
JEAN BIANCUCCI**



**CONSEILLÈRE EXECUTIVE
BIANCA FAZI**



**CONSEILLER EXECUTIF
SAVERIU LUCIANI**



**CONSEILLÈRE EXECUTIVE
LAUDA GUIDICELLI**



**CONSEILLER EXECUTIF
LIONEL MORTINI**



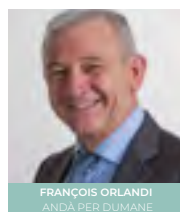
JEAN-MARTIN MONDOLONI
PER L'AVVENÈ



PAOLA MOSCA
FEMU A CORSICA



NADINE NIVAGGIONI
FEMU A CORSICA



FRANÇOIS ORLANDI
ANDÀ PER DUMANE



JEAN-CHARLES ORSUCCI
ANDÀ PER DUMANE



MARIE-HÉLÈNE PADOVANI
ANDÀ PER DUMANE



JULIEN PAOLINI
FEMU A CORSICA



CHANTAL PEDINIELLI
PER L'AVVENÈ



MARIE-ANNE PIERI
PER L'AVVENÈ



ANTOINE POLI
ANDÀ PER DUMANE



LAURA MARIA POLI
CORSICA LIBERA



PIERRE POLI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



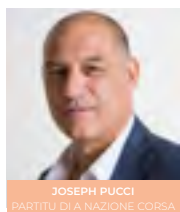
JULIETTE PONZEVERA
FEMU A CORSICA



LOUIS POZZO DI BORGO
FEMU A CORSICA



ROSA PROSPERI
CORSICA LIBERA



JOSEPH PUCCI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



CATHERINE RIERA
ANDÀ PER DUMANE



CAMILLE DE ROCCA SERRA
PER L'AVVENÈ



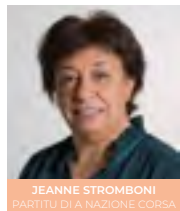
ANNE-LAURE SANTUCCI
FEMU A CORSICA



MARIE SIMEONI
CORSICA LIBERA



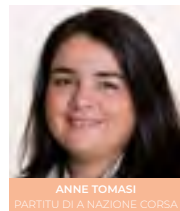
PASCALLE SIMONI
CORSICA LIBERA



JEANNE STROMBONI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



JULIA TIBERI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



ANNE TOMASI
PARTITU DI A NAZIONE CORSA



PETRU ANTONE TOMASI
CORSICA LIBERA

FEMU
A CORSICA

CORSICA
LIBERA

PARTITU DI A
NAZIONE CORSA

PER L'AVVENÈ

ANDÀ PER DUMANE

LA CORSE DANS
LA RÉPUBLIQUE

L'ELETTI DI L'ASSEMBLEA

Azzione di vicinanza

SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA CORSE-DU-SUD

Président : Joseph Pucci

AIRCORSICA

Présidente du Conseil de surveillance :
Marie-Hélène Casanova-Servas

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 2B

Présidente :
Fabienne Giovannini

SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS DE HAUTE CORSE ET DE CORSE-DU-SUD

Président du conseil d'administration 2B : Guy Armanet
Président du conseil d'administration 2A : Pierre Poli



CHEMINS DE FER DE LA CORSE

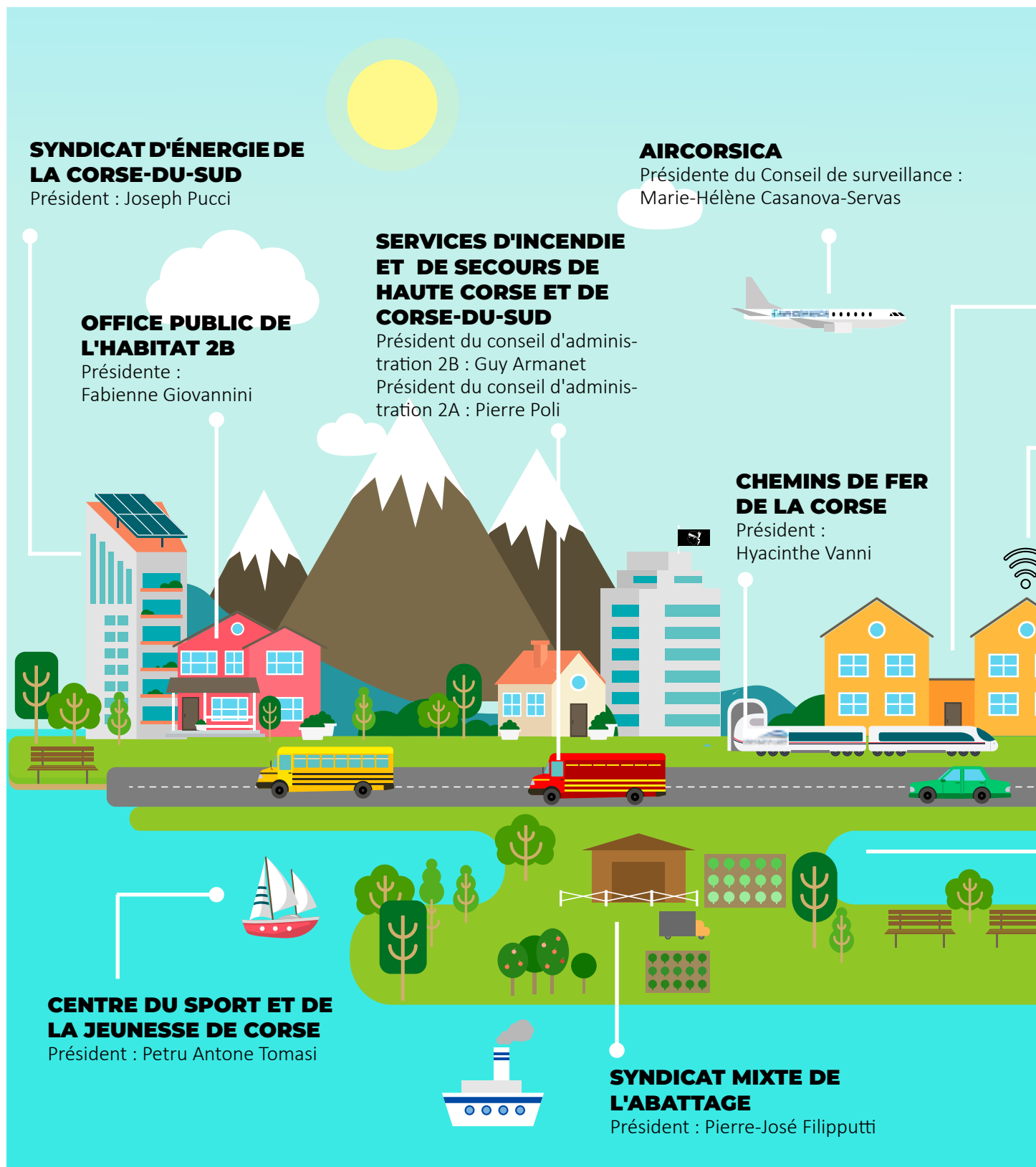
Président :
Hyacinthe Vanni

CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE DE CORSE

Président : Petru Antone Tomasi

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTAGE

Président : Pierre-José Filipputti



250 ORGANISMES

Les élus représentent l'Assemblée de Corse dans de nombreuses instances, à la fois au sein de la Collectivité de Corse ou dans des organismes extérieurs. Au total, ce sont plus de 250 organismes dans lesquels siègent des élus de l'Assemblée de Corse.

ACCADEMIA DI I VAGABONDI

Président : Jean-Guy Talamoni

LA SITEC

Présidente du Conseil d'administration :
Rosa Prosperi

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSENCE POSTALE TERRITORIALE 2A

Présidente : Mattea Casalta

S.E.M. CORSE BOIS ENERGIE

Présidente du conseil d'administration :
Nadine Nivagionni

CONSEIL DES RIVAGES DE CORSE

Présidente : Anne-Laure Santucci

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE CONCA D'ORU, VIGNOBLE DE PATRI- MONIO - GOLFE DE SAINT FLORENT

Président : Louis Pozzo di Borgo



T rès largement impactée par le contexte sanitaire, l'Assemblée de Corse n'a jamais cessé de travailler lors de cette période inédite. Pour assurer la continuité du débat démocratique, le fonctionnement de l'institution, modernisé en 2020, a su s'adapter en un temps record.

- 1 -

UNE INSTITUTION **MOBILISÉE ET MODERNISÉE**



L'ASSEMBLÉE DE CORSE EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

300 HEURES DE RÉUNIONS À DISTANCE

La crise sanitaire causée par l'épidémie du COVID 19 a contraint l'Assemblée de Corse à réinventer son mode de fonctionnement. Cela a notamment été le cas pour l'organisation des nombreuses réunions de l'institution. Ainsi, les agents de l'Assemblée de Corse, en étroite collaboration avec les directions supports de la Collectivité de Corse telles que la Direction du Digital et des Systèmes d'Information, ont permis aux élus de continuer à se réunir, à examiner et à voter des dossiers essentiels au plus fort de la crise sanitaire. Cela a été rendu possible par le déploiement de techniques de réunion à distance, dont il a fallu aussi assurer la sécurisation juridique. Les dispositifs mis en place ont été adaptés semaine après semaine, en fonction des changements liés à la situation sanitaire : confinement, déconfinement, couvre-feu. Au total, ce sont près de 300 heures de réunions qui se sont déroulées en mode totalement dématérialisé ou en mode mixte.

SESSIONS À DISTANCE

Parmi les réunions les plus signalées : les séances publiques de l'Assemblée de Corse. Organe délibérant de la Collectivité de Corse, il constitue l'instance principale de décisions publiques mais aussi le lieu privilégié du débat démocratique en Corse. Les sessions, notamment lors du confinement se sont déroulées sur un mode totalement inédit en « 100% distanciel », permettant des réponses urgentes en matière sanitaire, économique et sociale. Elles ont également assuré l'expression des groupes politiques sur les enjeux d'actualité tout en incarnant la nécessaire continuité des pouvoirs publics.

En 2020, outre deux séances en présentiel, l'Assemblée de Corse a siégé à cinq reprises en « 100% distanciel » et à six reprises en mode mixte.

Pour aller plus loin : Rapport régime dérogatoire d'organisation et déroulement des séances publiques de l'AC le 24/04/2020 a fixé les modalités de déroulement des sessions

LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Dès l'émergence de la pandémie en Europe, le Président de l'Assemblée a décidé de mobiliser régulièrement la conférence des Présidents.

Réunie à 25 reprises, en présentiel ou distanciel selon les contraintes sanitaires, cette instance a permis de faire circuler l'information délivrée en cellule de crise auprès des élus de l'Assemblée (majorité comme opposition). La conférence des Présidents a également mené une concertation régulière qui a suscité réflexions et prises de position communes sur l'épidémie en Corse, tout en préparant les modalités dérogatoires d'organisation des séances publiques de l'Assemblée de Corse et des réunions de ses commissions en phase de confinement.

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle s'est réunie à 22 reprises pour préparer les sessions de l'Assemblée mais aussi, activer ses nouveaux pouvoirs délibérants (cf. page 18).



LA COMMISSION PERMANENTE PASSE EN MODE DÉLIBÉRATIF

La Commission permanente, composée de quinze élus est réunie avant chaque séance publique de l'Assemblée de Corse. Un pouvoir délibératif lui a été délégué au cours de l'année 2020 par l'Assemblée de Corse. Focus sur un important repositionnement.

L'épidémie de COVID-19 a contraint les collectivités et organes délibérants à repenser leurs modes d'organisation et de fonctionnement. Ainsi, pour assurer la continuité des pouvoirs publics, faciliter l'action exécutive et la prise de délibérations, des adaptations ont été opérées par l'Etat en matière de quorum, de nombre de pouvoirs attribuables à chaque conseiller, et d'usage de procédés audiovisuels qualifiés de "téléconférence ».

ACTIVATION EN MODE DÉLIBÉRANT

A ces dispositions, l'Assemblée de Corse a souhaité ajouter l'activation de sa Commission permanente en mode délibérant (délibération n° 20/067). Auparavant purement consultative et limitée à l'organisation des sessions de l'Assemblée de Corse, la Commission permanente peut, depuis le 24 avril 2020, prendre des délibérations concernant notamment le fonctionnement courant.

La délégation de l'Assemblée de Corse à la commission permanente pour délibérer constitue un réel progrès pour la vie parlementaire de l'institution, de même qu'elle facilite la continuité des pouvoirs publics en période de crise. Elle permet aussi d'alléger les ordres du jour des séances publiques, qui ont

considérablement augmenté depuis la création de la Collectivité de Corse, tout en lui permettant de consacrer un temps plus conséquent à l'examen de dossiers stratégiques ou de questions de nature politique.

Concernant la répartition des rapports entre Assemblée de Corse et Commission permanente, le Président de l'Exécutif de Corse propose une répartition qui est ensuite soumise au Président.

Le champ de compétences de la Commission permanente ne concerne pas certaines matières réservées à l'assemblée délibérante par l'article L. 4422-15 du CGCT telles que le budget, le compte administratif et le PADDUC.

LA DÉLÉGATION DE
L'ASSEMBLÉE DE CORSE À LA
COMMISSION PERMANENTE
POUR DÉLIBÉRER CONSTITUE
UN RÉEL PROGRÈS POUR
LA VIE PARLEMENTAIRE DE
L'INSTITUTION



DOUBLE COMPÉTENCE

La commission permanente exerce donc désormais pleinement une double compétence, organisationnelle, d'une part, et délibérative, d'autre part. Elle se réunit ainsi, en tant que de besoin, soit pour organiser la session de l'Assemblée de Corse, soit pour délibérer sur les affaires et dossiers transmis par le Conseil exécutif de Corse.

Ces nouvelles dispositions prises par l'Assemblée de Corse ont induit une progression considérable de la fréquence, du rythme et du nombre des réunions la Commission permanente au cours de l'année 2020.

FOCUS : LA MISSION ORGANISATIONNELLE

L'organisation des travaux de l'Assemblée de Corse demeure une des missions de la Commission permanente. Ainsi, ses membres examinent tout d'abord les questions orales, ensuite les rapports et enfin les motions.

Préalablement, le Président de l'Assemblée de Corse délivre des informations et avise les commissaires de la tenue éventuelle de conférences des Présidents ou de réunions spécifiques. En fonction de l'actualité, les intéressés peuvent être amenés à échanger sur une affaire particulière. Cette année, la pandémie a bouleversé le déroulement des sessions et leur organisation a été à l'origine de débats récurrents.

Pour ce qui porte sur la recevabilité et le format des questions orales, celles-ci sont déclinées par le président de séance et peuvent parfois donner lieu à des commentaires de la part de l'exécutif dès lors que leur objet est multiple ou que leur longueur est excessive.

S'agissant des rapports, la commission arrête en totale concertation avec le représentant du Conseil exécutif, leur ordre de passage lors de la session. En ce qui concerne les motions, les commissaires décident si l'examen prioritaire est retenu pour le passage du texte en assemblée plénière ou si celui-ci est renvoyé dans l'une des commissions organiques, ce qui donne lieu à des débats et à un vote.

CONTEXTE

Dans le cadre du statut particulier de la Corse, la commission permanente de l'Assemblée délibérante avait uniquement la charge de l'organisation des travaux de celle-ci (article L. 4422-9 du code général des collectivités territoriales) Elle s'est substituée en-cela au bureau qui remplissait cette fonction à l'origine et qui a été depuis supprimé. Avec la promulgation de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, ses compétences ont évolué. Présidée par le Président de l'Assemblée de Corse, la Commission permanente est composée de 14 conseillers à l'Assemblée dont deux Vice-présidents. Ses membres sont élus au scrutin de liste et sont renouvelés tous les ans par une élection en assemblée.

228

DÉLIBÉRATIONS

23

RÉUNIONS (11 EN 2019)



14

RÉUNIONS EN DISTANCIEL

LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE EN 2020

Jean-Guy Talamoni – Président
Hyacinthe Vanni – Vice-Président
Mattea Casalta – Vice-Présidente
Petru Antone Tomasi
Nadine Nivaggioni

Rosa Proserpi
Pierre Poli
Laura-Maria Poli
Romain Colonna
Marie-Hélène Casanova-Servas

Jean-Martin Mondoloni
Christelle Combette
François Orlandi
Isabelle Feliciaggi
Muriel Fagni

TRANSPARENCE ET MODERNISATION : LES NOUVEAUX ORGANES DE L'INSTITUTION

Lors de la séance publique des 13 et 14 février 2020, le Président de l'Assemblée déposait un rapport proposant de modifier le fonctionnement de l'organe délibérant. Adopté à l'unanimité, il a pour objectif de renforcer la transparence et de moderniser les pratiques pour répondre aux exigences des citoyens.



Avec l'accroissement des compétences de la collectivité, les attentes de la société en matière de transparence et de participation citoyenne se sont, elles-aussi, accrues. Le rapport « *Modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse* » déposé par le Président trouve son origine dans cette réflexion et propose de faire évoluer les pratiques de l'institution vers plus de modernité, d'ouverture et de proximité avec le citoyen.

C'est dans ce cadre que trois nouveaux organes ont vu le jour en

2020.

UNE ÉVALUATION QUI ASSOCIE POUR LA PREMIÈRE FOIS LES CITOYENS

Le comité d'évaluation des politiques publiques a été totalement refondé au cours de l'année 2020. Désormais composé de 53 membres, ce nouveau comité intègre, en plus des élus, institutionnels et syndicats, plusieurs mouvements associatifs (collectifs citoyen, associations environne-

mentales et culturelles) et, pour la première fois, dix citoyens tirés au sort.

Enfin, gage d'indépendance, il est prévu que la présidence du comité soit confiée à une personnalité extérieure, non élue à la Collectivité de Corse.

Le comité d'évaluation des politiques publiques identifie en son sein les politiques qu'il souhaite évaluer. Par sa nouvelle composition, il a vocation à assurer une plus grande ouverture vers la société, en impliquant les citoyens comme les acteurs économiques, sociaux et culturels dans l'évaluation des politiques de la collectivité. Son installation est prévue au début de l'année 2021.

LA COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

La Commission de Déontologie, première du genre en Corse, a été installée le 16 juillet 2020 par le Président de l'Assemblée de Corse. Elle assure une fonction d'aide, de conseils et de recommandations



aux élus en matière de déontologie, probité et prévention des conflits d'intérêts.

Composée de représentants des six groupes politiques de l'Assemblée, sa présidence a été confiée à Me Camille Romani, désigné par et parmi les barreaux d'Aiacciu et Bastia.

Son activité consistera à élaborer un cadre structurant comportant des références thématiques mises à disposition des conseillers, à vérifier dans le contenu des ordres du jour les rapports susceptibles de provoquer des situations de conflits d'intérêt, et répondre à toute demande individuelle ou saisine préventive.

Composition : Me Camille Romani ; Mmes Marie-Hélène Casanova-Servas (Femu a Corsica), Laura Maria Poli-Andreani (Corsica Libera), Anne Tomasi (Partitu di a Nazione Corsa), Christelle Combette (Per l'Avvene), Catherine Riera (Andà per Dumane), Valérie Bozzi (La Corse dans la République).

LA QUESTURE

Les assemblées parlementaires confient la surveillance des moyens financiers et matériels qu'elles utilisent à un ou plusieurs de leurs membres. Chargés de superviser la gestion financière faite par des services administratifs se trouvant sous l'autorité du Président, et par extension, d'évoquer toute question relative au fonctionnement courant d'un certain niveau, les Questeurs participent d'un équilibre démocratique dans la gestion de l'institution.

Dans le même esprit, le Président de l'Assemblée de Corse a souhaité créer une Questure à l'Assemblée de Corse, au titre de la modernisation institutionnelle et permettre à l'opposition de s'intéresser au budget de la Présidence de l'Assemblée comme à celui des groupes.

Un collège de quatre Questeurs, deux pour la majorité et deux pour l'opposition, a ainsi été désigné en session et installé à l'Hôtel de la Collectivité le 29 juillet 2020.

Ses membres ont établi, en concertation avec le Président de l'Assemblée, le cadre de leur action :

- **Évoquer** régulièrement, notamment lors des comptes administratifs, les conditions d'exécution du budget de la Présidence de l'Assemblée et des moyens mis à sa disposition.
- **Servir** d'interlocuteurs et de référents pour les questions relatives aux rapports entre les groupes d'élus et l'administration dirigée par le Président du Conseil exécutif de Corse, en commençant par une évaluation de la délibération concernant les moyens mis à disposition des groupes et le recensement des problèmes rencontrés par les conseillers dans l'exercice courant de leur mandat.
- **Etablir** un protocole concernant plus particulièrement l'Assemblée de Corse.

Composition : M. Hyacinthe Vanni (Femu a Corsica), Mme Rosa Prospero (Corsica Libera), Mme Chantal Pedinielli (Pè l'Avvene), M. François Orlandi (Andà per Dumane)



FOCUS : DIX CITOYENS TIRÉS AU SORT

L'appel à candidature lancé auprès du grand public du 15 octobre au 8 novembre 2020 a abouti à la réception d'une quarantaine de dossiers. Après examen de leur recevabilité, le tirage au sort de dix personnes et d'une liste complémentaire de cinq autres, a été effectué le 1er décembre 2020 par huissier de justice à Aiacciu lors d'une Conférence des Présidents.



UN'ANNATA À **L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ**

Depuis l'installation de sa première mandature en avril 2017 et son renouvellement en mai 2019, l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, organe consultatif à part entière de la Collectivité de Corse, permet à ses membres de porter la voix institutionnelle de la jeunesse de l'île.

Au cours de l'année 2020, le contexte créé par la pandémie a indéniablement affecté la vie de nos institutions. Il est néanmoins à noter que l'Assemblea di a Giuventù a su réagir face aux nouvelles contraintes liées à la situation actuelle en adaptant son fonctionnement ainsi qu'en réorientant une part de ses travaux et réflexions sur les problématiques sanitaires, économiques et sociales qui en résultent.



UNE MONTÉE EN CHARGE GLOBALE

Lors de la première phase de confinement, les vice-Présidents de l'Assemblea di a Giuventù ont assidûment représenté l'instance lors des réunions de la Conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse élargie au Conseil exécutif de Corse, aux députés ainsi qu'aux instances consultatives.

L'Assemblea di a Giuventù a en outre produit quatre avis sur des dossiers majeurs traités par l'Assemblée de Corse tels que : le « Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse » ; le « Moratoire sur le déploiement de la 5G » ; « Les libertés publiques face au traçage numérique » ; l'adoption du volet Salvezza du plan « Salvezza è Rilanciu » (seuls deux avis ont été formulés durant l'intégralité de la mandature 2017/2019). La Conférence des Présidents de l'Assemblea di a Giuventù s'est réunie six fois en 2020, permettant une réponse conforme aux impératifs temporels que suppose le processus de consultation.

L'activité des commissions organiques a connu une montée en charge équivalente. Le lien entre les conseillers a été préservé par le recours aux moyens numériques permettant la tenue de réunions distancées. Durant le second semestre 2020, elles se sont réunies huit fois. Plusieurs rapports sont en cours d'élaboration pour présentation au premier trimestre 2021.

CONSEIL DE LA JEUNESSE

Les conseillers ont également consolidé leur rôle de membres du Conseil de la Jeunesse de la Commission Interméditerranéenne de la CRPM qui regroupe de nombreuses structures jeunesse à l'échelle du Bassin Méditerranéen lors de sa réunion du 15 décembre 2020. Ils ont également participé au comité de pilotage du Plan d'action pluriannuel en matière d'égalité femme-homme 2020-2023 et aux « Assisi di a Ghjuventù » organisées en décembre 2020. Ils ont enfin contribué aux différentes étapes de co-construction du « Pattu pè a Ghjuventù ».

RAGHJUNÀ NANT'À A VIULENZA DA PRUPONA UN SGARDU NOVU

L'Assemblea di a Giuventù s'est emparée de la problématique des dérives mafieuses en Corse, en débutant par une phase d'étude de ses différents aspects, laquelle se conclura par la production d'un rapport. Associée par Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse aux travaux menés à ce sujet par l'Assemblée, l'institution a été auditionnée en février 2020, par la voix de sa vice-Présidente Camille Martelli, par la conférence des Présidents de l'Assemblée de Corse. Les jeunes conseillers ont également tenu à y consacrer une séance publique, en conviant Monsieur Sampiero Sanguinetti, journaliste et écrivain, auteur de l'ouvrage « *De quoi la mafia est-elle le nom ?* ». L'ensemble de ces échanges ont pu alimenter les travaux de la conférence de Présidents de l'Assemblea di a Giuventù en vue de constituer une contribution qui sera transmise en 2021 à l'Assemblée de Corse.

Mandat : 2 ans

Membres : 62

Age : de 16 à 29 ans. Principe de la parité.

4 collèges : un collège de 15 étudiants désignés par les syndicats étudiants de l'université de Corse; un collège de 9 lycéens désignés par les représentants élus au conseil académique de la Vie Lycéenne ; un collège de 7 jeunes, désignés par les représentants des syndicats ayant participé aux élections prud'homales; un collège de 31 jeunes sélectionnés par un jury sur la base de candidatures individuelles.

3

SÉANCES
PUBLIQUES

32

QUESTIONS
ORALES
ET MOTIONS

14

RÉUNIONS DE
COMMISSIONS ET
DE CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS

4

AVIS



I CARTULARI MAIÒ DI U 2020

En 2020, 458 délibérations ont été adoptées par l'institution. Parmi elles, des délibérations marquantes. Focus sur les dossiers emblématiques de 2020.

2020 : RETOUR SUR

QUELQUES DÉLIBÉRATIONS MARQUANTES ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLÉE DE CORSE

COVID-19

- Vince contr'à u Covid | 2020-068 AC - Séance publique du 24 avril 2020
- Plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse | 2020-076 AC - Séance publique du 7 mai 2020

SVILUPPU ECONOMICU

- Volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu » (acte 1) | 2020-089 AC - Séance publique du 30 juin | 2020-200 AC - Séance des 26 et 27 novembre 2020.

INFRASTUTTURE È TRASPORTI

- Conventions de Délégation de Service Public Maritime | 2020-001 AC - Séance du 9 janvier 2020 | 2020-070 AC - Séance du 24 avril 2020 | 2020/166 AC - Séance du 5 novembre

CULTURA È PATRIMONIU

- Cadre de la politique générale des sites archéologiques | 2020-017 AC - Séance des 13 et 14 février 2020
- Stratégie de mécénat, charte éthique et convention | 2020-021 AC - Séance des 13 et 14 février 2020

ASSEMBLEA DI CORSICA

- Modernisation des pratiques institutionnelles | 2020-036 AC - Séance des 13 et 14 février 2020

AMBIENTE

- Convention quinquennale 2020-2024 du Parc Naturel Régional de Corse | 2020-050 AC - Séance des 13 et 14 février 2020

ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU

- Schéma d'aménagement hydraulique de la Corse - Acqua Nostra 2050 | 20/114 AC - Séance du 31 juillet 2020
- Suivi et évaluation du PADDUC | 2020-143 AC - Séance du 24 septembre 2020

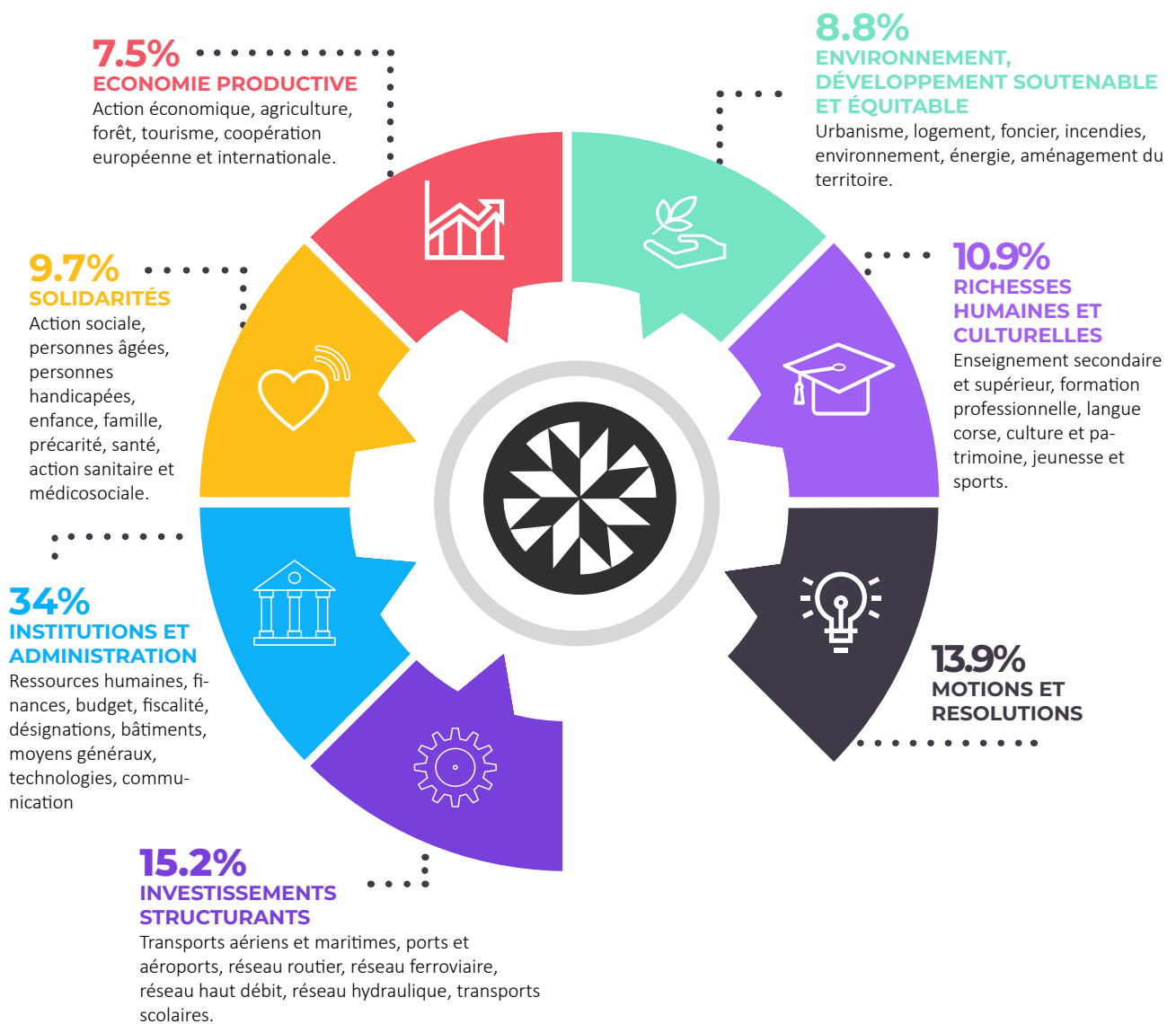
INNUVAZIONE SUCIALE

- Présentation des conclusions des travaux de la commission ad hoc relative à l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse | 2020-072 AC - Séance du 30 avril 2020



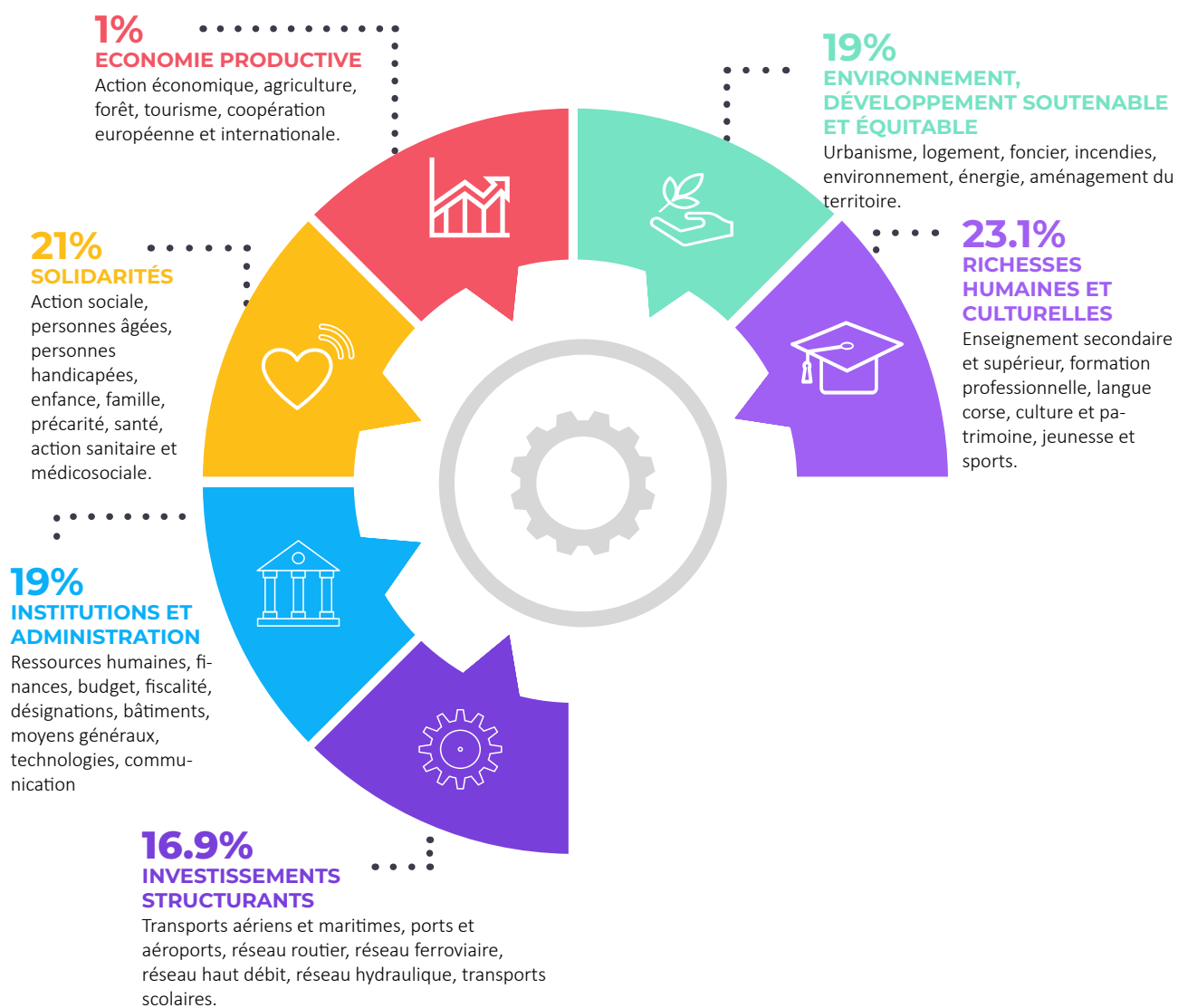
RÉPARTITION DES DÉLIBÉRATIONS PAR AXES STRATÉGIQUES

ASSEMBLÉE DE CORSE
238 DÉLIBÉRATIONS



RÉPARTITION DES DÉLIBÉRATIONS PAR AXES STRATÉGIQUES

COMMISSION PERMANENTE
220 DÉLIBÉRATIONS



RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Lorsque l'importance d'un sujet d'actualité l'exige, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de l'Assemblée avec un ou plusieurs groupes politiques, peuvent déposer un projet de résolution, dont l'examen et le vote interviennent selon les modalités applicables aux motions.

TROIS RÉSOLUTIONS ADOPTÉES EN 2020



Mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire pour l'ensemble des détenus corses

Résolution commune du Conseil exécutif de Corse, de l'Assemblée de Corse, du CESEC, de l'Assemblea di a Giuventù - Séance du 24 avril 2020
Adoption à l'unanimité

Création d'un fonds d'urgence humanitaire

Résolution déposée par le Président du Conseil exécutif de Corse et le Président de l'Assemblée de Corse. Séance du 23 janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité des votants : 49 voix POUR : les représentants des groupes « Femu A Corsica » (18), « Corsica Libera » (13), « Partitu di a Nazione Corsa » (10), « Andà per Dumane » (5), « la Corse dans la République » (3) ; 11 NON PARTICIPATIONS : les représentants du groupe « Per l'Avvene » (10) et « la Corse dans la République » (1) : François-Xavier Ceccoli



L'organisation des play-off de ligue 2 et des matchs de barrage L1/L2 de football

Résolution déposée par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse - Séance du 29 mai 2020

Adoptée à l'unanimité

MOTIONS COMMUNES

En 2020, cinq motions communes ont été adoptées. Elles ont été déposées par tous les groupes politiques de l'Assemblée de Corse.



Soutien aux infirmiers libéraux pour l'obtention d'un statut dérogatoire

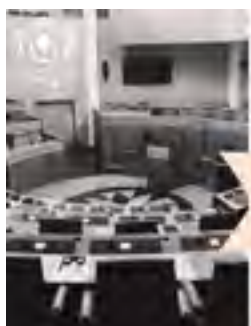
Session février 2020

Adoptée à l'unanimité

Création d'une nouvelle action d'insertion professionnelle en immersion dans le domaine de l'accompagnement à domicile

Session février 2020

Adoptée à l'unanimité



Plan de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlement

Session juillet 2020

Adoptée à l'unanimité

Défense contre les incendies et la modification du ppheni 2013-2022

Session de novembre 2020

Adoptée à l'unanimité



Maintien des services publics en milieu rural

Session de novembre 2020

Adoptée à l'unanimité



-3-

L'AZIONE DI A PRESIDENZA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Face à l'ampleur de la crise sanitaire, la Présidence de l'Assemblée de Corse a largement mobilisé les élus pour concerter, échanger et proposer des solutions. Tout au long de l'année 2020, le travail s'est également poursuivi sur des sujets tels que l'innovation sociale, l'environnement et la solidarité envers les plus vulnérables, avec l'ambition de faire de la Corse une référence en la matière.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE MOBILISÉE FACE À L'URGENCE SANITAIRE



Dès le début de la pandémie de COVID-19, la Présidence de l'Assemblée de Corse a mobilisé les institutions et les élus de la Corse pour faire circuler l'information quant à l'évolution de la situation sanitaire, concerter, échanger avec les principaux acteurs et être force de propositions.

ACTIVATION DE LA CELLULE DE VEILLE ET D'INFORMATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Dès le début de la crise sanitaire, le Président de l'Assemblée de Corse a régulièrement réuni la Conférence des Présidents (CdP) et a activé sa cellule de veille et d'information.

Afin de représenter l'ensemble des pouvoirs de la Collectivité, la CdP a été ouverte au Président du Conseil exécutif, au Président du Conseil économique, social, environnemental et culturel et aux Vice-Présidents de l'Assemblea di a Giuventù. La Présidente de la Commission des Politiques de Santé a également participé aux échanges.

Ainsi, au plus fort du premier confinement, la CdP s'est réunie à neuf reprises entre le 25 février et 17 avril 2020 à la fois pour faire le point sur l'évolution de la situation en Corse et pour formuler différentes pistes d'action.

25 FÉVRIER Intérêt de mettre en œuvre des systèmes de contrôles à l'entrée sur le territoire corse en concertation avec les compagnies de transport maritime et aérien ; intérêt d'une interruption des réunions de campagne électorale des municipales.

3 MARS Audition de la Rectrice de Corse concernant les mesures prises dans l'académie. Appel au civisme, au respect des gestes barrières et au confinement absolu des personnes en provenance de régions à risque.



6 MARS La CdP a reçu le Préfet de Corse, la Directrice Générale de l'ARS Corse, la Rectrice de l'académie pour faire le point sur les mesures mises en œuvre par l'Etat en Corse. La CdP a également reçu le Président de l'Université de Corse au sujet des dispositions prises en matière d'enseignement et des



modalités de participation des laboratoires de recherche. Concertation lancée avec les maires d'Ajaccio et Bastia au sujet de l'interruption des meetings électoraux dans les principales villes de Corse.

10 MARS Face à l'apparition d'un foyer épidémique à Ajaccio et aux risques de propagation du coronavirus, le Président de l'Assemblée de Corse a soumis à la CdP plusieurs propositions : l'interruption des liaisons aériennes et maritimes avec l'Italie, la fermeture des crèches et établissements scolaires, la nécessité de la prise en compte par le gouvernement des spécificités de la Corse (insularité, population âgée, infrastructures médicales sous-dimensionnées).

20 MARS Au titre des mesures pour la protection de la population, la CdP a demandé la massification des tests de dépistage et a rappelé publiquement la

nécessité de respecter le confinement. Le soutien aux soignants, le chômage partiel pour le secteur du BTP et la continuité des institutions de la Corse ont également été abordés.

27 MARS Mesures de protection de la population : les élus ont renouvelé leur demande de généralisation des tests de dépistage et convenu de l'intérêt de faciliter l'usage de la chloroquine sous contrôle médical. La CdP a pris position publiquement à l'appui des demandes en ce sens de la communauté médicale et scientifique corse. Le Président de l'Assemblée de Corse a présenté un projet de rapport relatif aux mesures d'urgence sanitaires, proposant aux groupes, à l'Exécutif et aux assemblées consultatives de l'enrichir. Le Président du Conseil exécutif a annoncé le dépôt d'un rapport sur les mesures d'urgence économiques et sociales.

RÉUNIONS DE CRISE

Outre la cellule de crise mise en place par la Préfecture et l'ARS à laquelle il était représenté, le Président de l'Assemblée de Corse a participé à des réunions de concertation avec le Premier ministre et le gouvernement.

Cellule de crise interministérielle

Le 12 mars 2020, à l'occasion de la réunion de la cellule de crise interministérielle, le Président de l'Assemblée de Corse est intervenu en faveur de la massification des tests, l'acheminement en Corse de masques et l'augmentation indispensable des capacités des services de réanimation. Enfin, bien que cette proposition ne soit pas soutenue par l'ensemble des institutions corses, il a réitéré la demande de suspension des relations maritimes et aériennes avec l'Italie.

Réunions avec le gouvernement

Le 18 mars 2020, les Présidents



de régions et de collectivités ont participé à une réunion de concertation avec le Premier ministre. Outre la question économique, la nécessaire et urgente coordination des capacités de réanimation a été abordée par les participants.

Le 22 avril 2020, aux côtés des élus de la Corse, le Président de l'Assemblée a participé à une réunion dédiée la situation insulaire avec

les membres du gouvernement. A cette occasion, il a demandé notamment la mise en place d'une étude épidémiologique précise, première étape dans l'élaboration de scénarios de déconfinement adaptés à la Corse. Il est également intervenu en faveur d'une stratégie de déconfinement pilotée par la Corse afin d'adapter les mesures aux réalités du territoire.

LES CONTRIBUTIONS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Deux contributions ont été formalisées par la Présidence de l'Assemblée de Corse au sujet du COVID-19 et livrées au débat.

« LUTTER CONTRE LE COVID : PROTÉGER, DÉPISTER, TRAITER, ORGANISER »

Le 27 mars, le Président de l'Assemblée de Corse a présenté à la conférence des Présidents un rapport relatif à la crise sanitaire. Il y aborde notamment des pistes quant à la stratégie à mettre en œuvre en lien avec les préconisations des médecins et des chercheurs corses. Ce rapport s'articule autour de quatre axes majeurs :

1- Prendre toutes les mesures utiles pour protéger la population.

Objectif : enrayer la propagation du virus.

2- Lancer sans tarder une campagne de tests massive

Objectifs : dépister au plus tôt les cas positifs afin d'éviter l'aggravation des symptômes, isoler les patients malades et prévenir une propagation plus importante.

3- Traiter les personnes contaminées

Objectif : soigner dès l'apparition des symptômes

4- Organiser et coordonner les actions des différentes institutions de la Corse

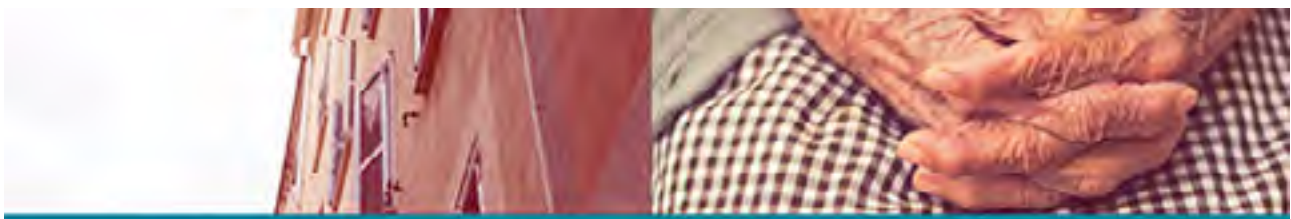
Objectif : prendre des décisions adaptées à la Corse tenant compte de sa situation sanitaire, géographique et démographique.

PRÉPARER LE DÉCONFINEMENT

La Présidence de l'Assemblée de Corse a participé à la réflexion autour de la stratégie de déconfinement. Cette contribution, adossée à une démarche de concertation, repose notamment sur l'installation d'un comité de préfiguration du déconfinement en Corse, composé d'élus, de l'URPS, de l'Université de Corse, des Ordres des médecins et de l'Associu Corsu di a Salute.

Ce comité a pour missions de formuler des recommandations dans les différents secteurs d'activité, en concertation avec les acteurs concernés, et coordonner la reprise de l'activité économique, scolaire et sociale dans le respect des mesures de sécurité pour la population de l'île.

Cette proposition a été intégrée au rapport présenté par le Président du Conseil exécutif de Corse, « *Sortir du déconfinement* » et adopté par l'Assemblée de Corse le 7 mai 2020.



**CRÉATION D'UN COMITÉ
DE PRÉFIGURATION DU
DÉCONFINEMENT EN CORSE**





ALBA NOVA : VERS DES LABORATOIRES D'EXPÉRIMENTATION TERRITORIAUX

UN PROJET INITIÉ DÈS 2015

Le projet Alba Nova a été initié dès 2015, par la Présidence de l'Assemblée de Corse, notamment à travers « Corsica 2035 ».

Il constitue une contribution à la résolution des problématiques actuelles et à venir (révolution technologique, évolution du travail, changement climatique, inégalités croissantes, fractures sociales et territoriales), tout en accompagnant la nécessaire transition de la société vers un modèle de développement respectueux de l'Homme et de la Nature.

PROJET DE SOCIÉTÉ

« Alba Nova » est un projet de société adressé à des territoires désireux de devenir des laboratoires d'expérimentations. Le projet est à la fois culturel, économique, écologique et social. Il s'intéresse au développement de l'homme dans son territoire et au développement du territoire avec les hommes qui y vivent.

Il s'articule autour de trois axes principaux :

- Un développement au service de la culture
- Un développement tourné vers la justice sociale
- Un développement environnemental durable

Ces axes se déclinent en objectifs particuliers et en actions. On y retrouve notamment le projet « Paoli Napoléon », le revenu universel, le dispositif « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », la Charte en faveur de l'emploi local, mais aussi toute une série d'actions concernant l'énergie, le numérique, la production locale, la défense de l'environnement, l'éducation et la formation, la langue corse, la citoyenneté ...

Les actions présentées au sein d'Alba Nova relèvent de plusieurs temporalités : court, moyen et long termes.



L'ASSEMBLÉE DE CORSE VOTE **LA CRÉATION D'UN FONDS D'URGENCE HUMANITAIRE**



Au-travers d'une résolution déposée par le Président de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif de Corse, un fonds d'urgence humanitaire a été créé pour venir en aide aux populations touchées par des catastrophes ou des situations de crise.

Face aux situations d'urgence et de crise, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire. Elles peuvent aussi, dans le respect des engagements internationaux, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères afin de mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

En 2016, la Collectivité Territoriale de Corse, avait ainsi soutenu et porté assistance à l'Italie durement touchée par un terrible tremblement de terre.

Afin de formaliser l'aide apportée par les institutions de la Corse, les élus ont approuvé, le 10 janvier 2020, la création d'un fonds d'urgence humanitaire. Destiné à soutenir les interventions de première nécessité mises en œuvre par les organisations humanitaires, il pourra permettre de soutenir les pays et populations affectés par une crise en s'inscrivant dans un ensemble plus vaste constitué par l'assistance fournie par la communauté internationale.

« SÉCUR DE LA SANTÉ » 7 PROPOSITIONS POUR LE SYSTÈME DE SANTÉ CORSE

Saisie par la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) et l'ARS Corse pour participer à la concertation du « Ségur de la Santé », la Présidence de l'Assemblée de Corse a livré un rapport qui explore différentes pistes pour améliorer le système de santé en Corse.

SEPT PROPOSITIONS

La contribution du Président de l'Assemblée de Corse, présentée le 17 juin 2020, s'est attachée à identifier tout d'abord les spécificités démographiques et les faiblesses du système de santé en Corse dont les « déserts médicaux » et le manque de moyens financiers et humains.

Dans une seconde partie, une liste de sept propositions a été formulée pour améliorer le système de santé et l'offre de soins en Corse.



Conférence de presse des élus pour présenter la contribution au Ségur de la Santé.

- 1- La construction **d'une stratégie territoriale de la santé coordonnée.**
- 2- **La création d'un CHR-U** multi-site et d'une Assistance Publique Corse à conseil de surveillance unique.
- 3- **Le transfert de la compétence santé** à la Collectivité de Corse.
- 4- **La valorisation des compétences, des formations et des rémunérations des personnels de santé** y compris les personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).
- 5- **L'autonomisation du régime d'assurance maladie** ce qui existe déjà en Alsace-Moselle.
- 6- **La reconnaissance du surcoût de fonctionnement** des structures hospitalières lié à l'insularité.
- 7- L'assurance de l'**équité dans l'accès aux soins.**

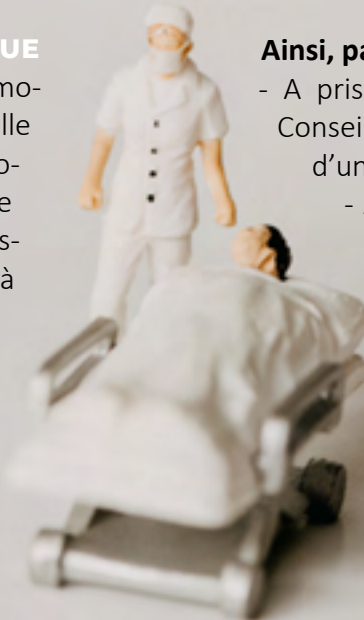
L'ASSEMBLÉE DE CORSE DEMANDE LA CRÉATION D'UN CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE

Lors de la séance publique de l'Assemblée de Corse du 31 juillet 2020, le Président de l'Assemblée a déposé une motion demandant la création d'un Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHR-U).

Amendée et adoptée à l'unanimité, elle souligne que la Corse est aujourd'hui l'un des rares territoires à ne pas disposer de CHR-U.

UN OUTIL STRATÉGIQUE

Comme l'indique la motion, la création d'une telle structure permettrait notamment de fédérer et de conforter les moyens hospitaliers tout en offrant à la jeunesse insulaire des formations complètes dans le domaine sanitaire et des perspectives d'emplois. Par la nature de ses missions, un CHR-U améliore l'offre de soins sur le territoire où il est im-



planté grâce, notamment, à un plateau technique performant et au fait qu'il concentre autour du soin, de l'enseignement et de la recherche, des praticiens de haut niveau dans une unité de lieu, de temps et d'action.

L'implantation d'un CHR-U en Corse permettrait aussi de lutter efficacement contre la désertification médicale puisque que 60% des internes exerçant en milieu libéral, s'installent là où ils ont été formés.

Ainsi, par cette motion, l'Assemblée :

- A pris acte des initiatives engagées par le Conseil exécutif de Corse pour la création d'un CHU en Corse.
 - A pris acte de la création du Cullettivu per un CHU in Corsica et des actions engagées par ce collectif.
 - A exprimé son soutien aux démarches ainsi initiées afin d'inscrire la Corse dans une trajectoire de création d'un CHR-U.
 - A demandé solennellement la création d'un CHU en Corse en passant par l'étape de la structuration d'un CHR multi-sites.



URGENCE CLIMATIQUE : PISTES D'ACTIONS ET OBJECTIFS POLITIQUES

Lors de sa séance des 19 et 20 décembre 2019, sur proposition de son Président, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique et écologique. Cette déclaration représente la reconnaissance officielle par l'institution de l'impact des activités humaines sur l'environnement et sur le réchauffement climatique. Elle rappelle également la responsabilité de chacun dans l'entreprise de sauvegarde de l'humanité.

Le vote de cette déclaration engage désormais la Collectivité de Corse dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation de la société à ce changement. L'institution doit désormais établir un diagnostic et élaborer un plan d'action.

LA CONTRIBUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Dans cette perspective, la Présidente de l'Assemblée

de Corse a entamé une réflexion quant à la stratégie à adopter et a présenté sa contribution au débat en janvier 2020.

Le document présente les effets du changement climatique en Corse, dresse une liste non exhaustive des solutions possibles et établit les objectifs politiques de la déclaration d'urgence climatique et écologique.

UNE CONSULTATION À MENER

Une concertation sur l'urgence climatique et écologique réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques est prévue. Une première étape indispensable pour construire un plan d'action pertinent avec la réalité du territoire.



6 OBJECTIFS

OBJECTIF 1 : **UNE GOUVERNANCE OPERATIONNELLE, UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRE**

La création d'un groupement corse d'experts
Le label Norme ISO 26000 pour la Collectivité de Corse

OBJECTIF 2 : **AGIR EN JUSTICE EN CAS D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT, A LA SANTE ET AU RESPECT DES ORIENTATIONS POLITIQUES DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

Les leviers d'action de la Collectivité
Les conséquences en cas d'inaction des autorités administratives
Le recours contre tout document local d'urbanisme contrevenant manifestement au PADDUC

OBJECTIF 3 : **LA MAITRISE DE LA TERRE PAR LES CORSES**

La solution politique : la citoyenneté
La solution technique : le statut de résident
Renforcer la protection du foncier agricole : les Espaces Stratégiques Agricoles (ESA)
Instaurer un seuil de résidences secondaires

OBJECTIF 4 : **UNE DIPLOMATIE DU CLIMAT POUR LA CORSE**

Rejoindre les autres acteurs méditerranéens sur la question de la mise en place d'une réglementation spécifique en matière d'émission d'oxydes d'azote et d'oxydes de soufre
Développer une politique de coopération internationale

OBJECTIF 5 : **PROTEGER LA BIODIVERSITE DE L'ILE**

La reconnaissance des droits de la nature et du crime d'écocide
Le classement en réserve naturelle du domaine maritime
La préservation de la biodiversité sous-marine
La lutte contre l'artificialisation des sols

OBJECTIF 6 : **URGENCE ECOLOGIQUE ET CLIMATIQUE: PROMOUVOIR LES INITIATIVES CITOYENNES**

L'information
L'éducation
L'émergence d'une culture

UNE CONCERTATION SUR L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

Une première étape a été validée par l'Assemblée de Corse en février 2020 concernant l'urgence climatique et le travail de concertation associé. Le premier thème abordé concernera l'alimentation et l'agriculture au travers d'une question : **La Corse peut-elle ou doit-elle disposer de la capacité de répondre aux besoins alimentaires de sa population par ses propres ressources et sa propre production?**

Dispositif de concertation : Sept réunions prévues : six réunions thématiques organisées dans toute la Corse, portant sur les champs écologique, économique et social, et une septième réunion de restitution. Chaque réunion sera présidée par un ou une président.e de groupe de l'Assemblée de Corse. La concertation se conclura par un rapport qui sera soumis à l'examen des élus.

Nb : La concertation, qui était prévue pour débiter dès le mois de mars, a été reportée suite à la crise sanitaire.

POUR LE TRANSFERT DE **LA COMPÉTENCE "EMPLOI" À LA CORSE**

Au travers d'une motion déposée lors de la séance des 13 et 14 février 2020, le Président de l'Assemblée a demandé le transfert de la compétence « emploi » à la Corse et la candidature de la Corse à l'expérimentation menée par le gouvernement français.



La Collectivité de Corse exerce un bloc de compétences cohérent en matière de formation, d'apprentissage, d'insertion professionnelle, d'éducation et de développement économique. La loi NOTRe en a fait l'institution chargée du pilotage de la politique économique et de l'emploi.

LA COLLECTIVITÉ : L'ÉCHELLE LA PLUS PERTINENTE

Grâce à sa proximité avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, grâce à sa connaissance du terrain, la Collectivité de Corse apparaît comme l'échelle la plus pertinente pour adapter les politiques de formation, d'insertion et d'orientation aux réalités socio-économiques de la Corse. Transférer la compétence emploi à la Collectivité de Corse permettrait donc de garantir l'efficacité des politiques mises en

œuvre, lesquelles étant conçues en lien avec les acteurs de terrain et donc réellement en phase avec les besoins de l'île.

EXPÉRIMENTATION MENÉE PAR LE GOUVERNEMENT

Lors du congrès des Régions de France le 1er octobre 2019 à Bordeaux, le Premier ministre avait proposé que trois régions volontaires puissent expérimenter un pilotage de l'action de Pôle emploi « dans le domaine de la formation professionnelle ». Onze régions se sont portées candidates et six d'entre elles ont été retenues. La motion déposée par le Président de l'Assemblée demande donc que la Corse soit candidate à l'expérimentation menée par le gouvernement.



TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

La deuxième expérimentation aura lieu et les particularités de la Corse ont été reconnues.

La proposition de loi prolongeant et étendant l'expérimentation "Territoires zéro chômeur de longue durée" à au moins 50 nouveaux territoires au cours des cinq prochaines années a été définitivement adoptée en décembre 2020.

Comme le stipule l'article 10 de la loi, le cahier des charges devra tenir compte des spécificités de la Corse.
Article 10 :

II- *"Ce cahier des charges prend en compte les spécificités des outre-mer et de la Corse."*

Tout au long de 2020 en présentiel ou en distanciel, le Président de l'Assemblée a poursuivi sa démarche dans les territoires candidats.





REVENU UNIVERSEL

CONCLUSION DES TRAVAUX

La commission de l'Assemblée de Corse dédiée au Revenu universel a engagé un travail de fond depuis 2017. Evolution de l'emploi, limites du système social et nouvelles formes de solidarité à inventer, autant de thèmes abordés en 2020 par la commission, qui a reçu de nombreuses personnalités. L'Assemblée de Corse a organisé une véritable mission d'information via de nombreuses tables rondes et réunions thématiques avec des experts, notamment internationaux, et l'assistance technique d'un spécialiste reconnu du sujet, Marc de Basquiat.

Après trois années de travail, la commission a livré son rapport final en avril 2020.

500€ MENSUELS

La commission a élaboré une solution technique adaptée à la situation de la Corse. Le groupe de travail de la commission ad hoc qui s'était réuni entre mai et septembre 2019 avait validé le principe d'un mécanisme fiscal qui se substituerait avantageusement aux prestations sociales telles que le RSA et la Prime d'Activité. Ce projet abouti était basé sur l'hypothèse d'un revenu de 500€ mensuels. Quelques temps avant que n'éclate la crise sanitaire, ce projet en était arrivé à la phase de détermination du budget à mobiliser pour mettre en place l'expérimentation en Corse, grâce à un outil de microsimulation s'appuyant sur une base créée à partir des données de l'INSEE et de la DGFIP.

LA CRISE SANITAIRE

Dépassant les positions partisans, la crise sanitaire a relancé dans le monde entier et en particulier en France, le débat sur l'instauration d'un revenu universel.

C'est dans ce contexte de crise sanitaire que l'Assemblée de Corse a approuvé le principe de positionner l'île comme territoire d'expérimentation du revenu universel, tel qu'il était décrit dans le rapport annexé à la délibération (n°20/072 AC du 30 avril 2020). Trois mois plus tard, elle se prononçait en faveur du principe d'une étude permettant de préciser le cadre d'expérimentation et d'en délimiter le périmètre du revenu universel en Corse, dont le cahier des charges figurait en annexe (n°20/115 AC du 31 juillet 2020).

Le débat autour du revenu universel a pris une ampleur nouvelle au niveau mondial avec la crise sanitaire que traverse la planète. Plusieurs pays, dont l'Allemagne, le Royaume Uni ou l'Espagne travaillent désormais sur ce sujet.



LIBERTÉS PUBLIQUES ET TRAÇAGE NUMÉRIQUE

EN DÉBAT À L'ASSEMBLÉE

Lors de la séance publique du 25 mai 2020, le Président de l'Assemblée de Corse a ouvert un débat public sur les mesures de traçage numérique.

Les mesures proposées lors de la crise sanitaire concernant l'exploitation des moyens numériques pour suivre l'évolution de l'épidémie (tracing, tracking, etc...) ont été au cœur du rapport déposé

par le Président de l'Assemblée. Il a permis d'ouvrir le débat autour des nombreuses questions qui se posent dès lors que des données personnelles sensibles peuvent être exploitées. Le débat a ainsi

abordé l'équilibre entre les moyens mis en œuvre pour gérer la crise et les conséquences qu'ils pourraient avoir sur nos modes de vie et nos libertés.



Le Président de l'Assemblée, lors de la séance des 30 et 31 juillet 2020, a proposé un moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente que des études indépendantes et objectives sur les impacts sanitaires soient disponibles.

Le déploiement de la 5G, ses usages, ses conséquences sur la santé et sur l'environnement se sont installés, au fil des mois, comme un véritable débat de société. Le déploiement de cette technologie et les questions qu'il pose sont au centre du rapport déposé par le Président de l'Assemblée de Corse.

Adopté à l'unanimité par les élus de l'Assemblée de Corse, le rapport, ne rejette pas définitivement la

« 5G », mais se prononce en faveur d'une position de raison : demander la suspension du déploiement de la « 5G » en attendant de disposer d'études d'impact environnementales et sanitaires, impartiales, objectives et indépendantes des intérêts industriels.

Ce moratoire permettra en outre qu'un débat sain et ouvert puisse s'installer à ce sujet en Corse.

DÉRIVES MAFIEUSES

LE CYCLE D'AUDITIONS SE POURSUIT

À la suite de l'assassinat, en septembre 2019, de Massimu Susini – drame ayant suscité une émotion considérable au sein de la société corse –, les Présidents de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse ont décidé de procéder à une large consultation des responsables et élus sur la question des dérives criminelles, afin de préparer une session de l'Assemblée de Corse spécialement consacrée à ce sujet.

AUDITIONS ET DIAGNOSTIC PARTAGÉ

La conférence des Présidents a ainsi conduit, au cours de l'année 2020, les auditions des principaux acteurs concernés pour établir un diagnostic partagé, et s'accorder sur les axes prioritaires d'un plan d'actions élaboré à l'échelle des compétences de la Collectivité.

7 AUDITIONS MENÉES EN 2020

Sept auditions ont été menées en 2020, représentant près de vingt heures de réunions.

- 08/01/2020 : Cullettivu Massimu Susini
- 15/01/2020 : Collectif « A Maffia no, a vita iè »
- 22/01/2020: Associations pour la protection de l'environnement : U Levante, ABCDE et Le Garde.
- 12/02/2020 : Instances consultatives de la Collectivité de Corse : CESEC et Assemblea di a Giuventù.
- 12/02/2020 : Ligue des Droits de l'Homme
- 26/02/2020 : Presse insulaire
- 03/12/2020* : Chambre de Commerce et d'industrie territoriale, CCI2A, Conseil départemental des notaires 2A, Conseil régional des notaires
- Conseil départemental des notaires 2B, Fédération du BTP 2A, Fédération du BTP 2B

La session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, pour valider le diagnostic, approuver le plan d'action et permettre sa mise en œuvre, avec les moyens afférents sera organisée en avril 2021.

*réunions reportées.

REPÈRES

26 septembre 2019 : premier débat à l'ouverture de la séance de l'Assemblée de Corse.

12 novembre 2019 : Conférence de presse de la Conférence des Présidents élargie au Président du Conseil exécutif de Corse afin de présenter la méthode et le calendrier des auditions pour préparer la séance spéciale.

9 décembre 2019 : Audition de Dominique Bucchini, ancien Président de l'Assemblée de Corse, à l'origine de la création de la Commission « Chargée de réfléchir à la problématique de la violence en Corse » en 2011.

12 décembre 2019 : Audition des associations des maires 2A et 2B





RENCONTRES INTERNATIONALES ET DIPLOMATIE TERRITORIALE



30 JANVIER 2020

Rencontre à Bunifaziu avec Michele Pais, Président du Conseil Régional de Sardaigne, afin d'évoquer l'activité du Conseil permanent corso-sarde.

20 FÉVRIER 2020

Participation au salon international du tourisme à Florence. Rencontre avec le Président de la région Toscane.



6 ET 7 OCTOBRE 2020

Réception des deux sénateurs martiniquais, Catherine Conconne et Maurice Antiste. Retour d'expérience entre parlements, mission sur les institutions.

24 NOVEMBRE 2020

Echanges avec Roger Torrent sur le revenu universel.



LA CORSE AUX CÔTÉS DES PARLEMENTS CATALAN, GALLOIS ÉCOSSAIS ET FLAMAND POUR L'ÉGALITÉ **ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**



Le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, est intervenu aux côtés des parlements de Catalogne, du Pays de Galles, d'Écosse, de Flandre lors d'une conférence dédiée à l'égalité femmes-hommes. Une conférence qui pourrait ouvrir la voie à un réseau de coopération européen.

A l'invitation du Président du Parlement de Catalogne, Roger Torrent, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, a participé le 6 novembre 2020 à la Conférence des Présidentes et Présidents des Parlements sensibles à l'égalité entre les femmes et les hommes aux côtés du Président du Parlement du Pays de Galles, Elin Jones, de la vice-présidente du Parlement écossais, Linda Fabiani et de Katia Segers, députée de Flandre.



ATTEINDRE UNE ÉGALITÉ EFFECTIVE

Tout au long de la conférence, chacun des participants a pu témoigner de son engagement et présenter des initiatives marquantes menées pour combattre la discrimination des femmes et atteindre une égalité effective au sein de leurs institutions.

Ainsi, après avoir rappelé que *"cette démarche est essentielle, en l'état des inégalités persistantes"* et dressé un bref historique, le Président de l'Assemblée de Corse est revenu sur les initiatives les plus importantes de l'Assemblée de Corse en la matière.

"En mars 2017, nous avons introduit dans la statuaria civile corse, une figure féminine, celle de Maria Gentile, héroïne insulaire du XVIIIème siècle, aux côtés de Pasquale Paoli et Napoléon Bonaparte. L'Assemblée de Corse a mené des travaux qui ont débouché sur la création, en avril 2019, d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes. En juin 2019, l'Assemblée a décidé de sanctuariser des logements pour l'accueil d'urgence de femmes en danger. Ne voulant pas limiter les droits de femmes aux violences, nous avons marqué notre engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, en signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, le 8 mars 2019. "

LES INSTITUTIONS DE LA CORSE SONT MOBILISÉES

Le Président de l'Assemblée de Corse a conclu son propos en rappelant l'engagement des institutions de la Corse. *"En fin de compte, nulle part dans le monde,*

les droits des femmes ne sont définitivement acquis. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour démonter les mécanismes inégalitaires qui conduisent à une hiérarchisation du féminin et du masculin. Nous devons continuer à faire progresser le droit, tout en menant des politiques de sensibilisation et d'éducation. L'égalité entre les femmes et les hommes est une exigence démocratique. Elle est l'affaire de tous, femmes et hommes, responsables politiques et citoyens, collectivités locales et entreprises. Elle est une cause commune qui doit être soutenue par un engagement quotidien, résolu et déterminé."

UN RÉSEAU DES PARLEMENTS SENSIBLES AU GENRE EN PRÉPARATION

La pleine égalité entre les femmes et les hommes est un objectif qui n'a pas encore été atteint bien que des lois la favorisant aient été adoptées dans le monde entier. Le Parlement de Catalogne a la ferme conviction que les chambres législatives doivent être une référence en matière d'éradication de la discrimination et des inégalités qui, à des degrés divers, perdurent encore dans les sociétés et les institutions. Par conséquent, considérant que les parlements doivent être un modèle de promotion de la transformation sociale et qu'ils se doivent de contribuer activement à l'instauration de l'égalité effective entre les sexes, le Parlement de Catalogne travaille à une initiative lancée conjointement avec le Parlement du Pays de Galles, le Parlement Valencien, le Parlement d'Écosse, le Parlement Basque et le Parlement de Navarre pour construire un réseau de coopération et d'échanges.



-4-

ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

L'attività des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse a été lourdement impactée par la crise sanitaire provoquée par le COVID-19. Pour autant, leur activité s'est maintenue grâce à l'organisation de réunions en distanciel.



A CUNFERENZA **DI I PRESIDENTI**



Organe de type parlementaire, la conférence des présidents de groupe est l'un des instruments privilégiés de la concertation politique à l'Assemblée de Corse.

La conférence des Présidents peut être réunie pour faciliter les échanges entre groupes, évoquer des problèmes concernant le fonctionnement parlementaire, des sujets politiques d'actualité, ou mener à bien des auditions.

Dans ce cadre, la Conférence des Présidents a été réunie à 25 reprises par le Président de l'Assemblée en 2020, pour continuer la préparation de la session extraordinaire consacrée à la violence criminelle en Corse (cf. page 42), assurer la concertation entre l'Exécutif, l'Assemblée et les autres acteurs concernés par l'évolution de la crise sanitaire et la gestion du premier confinement (cf. page 29), renouveler les prises de positions relatives au rapprochement des détenus ou encore, définir les modalités de tirage au sort des représentants des citoyens au Comité d'Evaluation.



LES COMMISSIONS ORGANIQUES ET THÉMATIQUES

LES COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions organiques jouent un rôle charnière dans la préparation des séances publiques et de façon plus générale, le bon fonctionnement de l'institution : c'est dans leur cadre, en effet, que les élus peuvent se spécialiser sur des secteurs de compétences, s'imprégner des dossiers et demander aux services toutes les explications utiles.

Chaque conseiller doit être membre d'une et d'une seule de ces commissions, et de même, chaque rapport inscrit à l'ordre du jour doit être instruit préalablement par une ou plusieurs de ces commissions.

Liste des commissions organiques

- Commission des finances et de la fiscalité
- Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
- Commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion sociale et de la santé

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les commissions thématiques, qui peuvent elles aussi être saisies pour instruction de rapports ou motions, ont davantage de latitude pour organiser leur activité et procéder, notamment, à des séances d'auditions. Leurs champs d'action, valables sur toute la mandature, affirment les priorités politiques voulues par les élus.

Liste des commissions thématiques

- Commission pour les politiques de santé
- Commission des compétences législatives et réglementaires
- Commission pour l'évolution statutaire de la Corse
- Commission en charge des problématiques de violences en Corse
- Commission des affaires européennes
- Commission de contrôle

LES COMMISSIONS AD HOC ET GROUPES DE TRAVAIL

Les neuf commissions ad hoc ou groupes de travail, enfin, ont vocation à faire un état des lieux sur une question d'actualité, assorti le cas échéant de propositions.

STRUCTURE MISES EN PLACE EN 2020

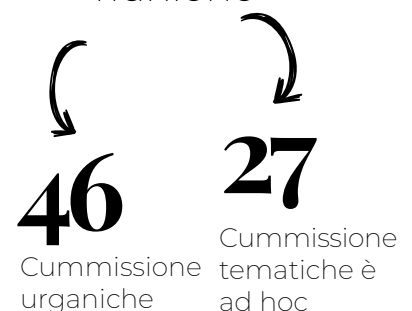
GROUPE DE TRAVAIL SAAD

L'Assemblée de Corse a approuvé, le 25 septembre 2020, la mise en œuvre du dispositif de prime exceptionnelle Covid-19 par la Collectivité de Corse afin de reconstruire l'engagement et la mobilisation des professionnels du secteur du médico-social durant la crise sanitaire.

Dans ce cadre, elle a décidé, sur proposition du Président de l'Assemblée de Corse, d'installer un groupe de travail composé du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif de Corse, avec pour mission de proposer des solutions de fond aux problématiques qui se posent dans le secteur de l'aide à la personne.



73
riunione





L'ACTIVITE DES COMMISSIONS ORGANIQUES



15

Riunione

31

cartulari è muzione
esaminati per riunione

58

Raporti è PV prudutti

CUMMISSIONE DI E FINANZE È DI A FISCALITÀ

Composée de 21 membres et présidée par Guy Armanet, la Commission des finances et de la fiscalité examine les rapports relevant des domaines suivants : projet de budget, budget supplémentaire et décisions modificatives, exécution et contrôle du budget.

Elle intervient également pour avis sur tout rapport ou tout projet d'amendement nécessitant une inscription budgétaire ou pouvant comporter une incidence financière directe ou indirecte.

Elle est saisie, enfin, pour toute question relative à l'organisation administrative et au patrimoine immobilier de la collectivité et celles intéressant les programmes contractualisés avec l'Etat et l'Union Européenne.

En 2020, la Commission des Finances et de la Fiscalité s'est réunie à 15 reprises. Entre les mois de mars et juin, elle s'est réunie conjointement à 6 reprises avec la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, afin de mener une réflexion sur les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Ces réunions ont permis l'audition de différents acteurs du tissu économique insulaire.

Président : Guy ARMANET,

Vice-Président: Paul LEONETTI,

Rapporteure : Anne TOMASI

Membres : François BERNARDI, Valérie BOZZI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Isabelle FELICIAGGI, Michel GIRASCHI, Xavier LACOMBE, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Antoine POLI, Pierre POLI, Louis POZZO di BORGIO, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Pascale SIMONI, Jeanna STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT



En 2020, la Commission du Développement Economique, du Numérique de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (composée de 21 membres) a consacré une grande partie de son activité à l'organisation de travaux en lien direct avec la crise sanitaire et ses conséquences.

En effet, dès la première période de confinement, elle a souhaité entendre, conjointement avec la Commission des Finances et de la Fiscalité, les représentants du monde socio-économique (syndicats patronaux, chambres consulaires, monde agricole, secteur du tourisme,..) et les services de l'Etat, afin de tenter d'anticiper les retombées négatives sur le tissu économique insulaire.

Les échanges avec les commissaires ont permis de participer à la réflexion qui a conduit à la présentation du rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse relatif au « Plan Salvezza è Rilanciu ».

Par ailleurs, elle a procédé à l'examen des dossiers liés à l'ordre du jour des séances de l'Assemblée de Corse et de la Commission Permanente, comme il est de rigueur, avec toutefois l'expérimentation de conditions particulières liées aux restrictions sanitaires. Les réunions de commission se présentant dans la majeure partie des cas à distance.

RÉUNIONS DE COMMISSION

17 réunions de commission dont 6 en format conjoint avec la CFF et 1 associant également la CECCSS, dans le cadre de la réflexion menée visant à réfléchir sur les moyens de limiter l'impact de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

- 1 réunion supplémentaire de la CDENATE, a, quant à elle, été consacrée à l'audition de la fédération de l'Hôtellerie de plein air.
- Enfin, 1 réunion en format conjoint avec la CFF dans le cadre de l'examen du volet 1 Salvezza, du Plan Salvezza é Rilanciu.

PROCÈS-VERBAUX

Examen des rapports du Conseil Exécutif : 10 procès-verbaux de commission consacrés à l'examen des rapports du Conseil exécutif.

Auditions : 7 PV de commission consacrés aux différentes auditions mises en œuvre dans le cadre de la réflexion menée sur les moyens de limiter l'impact de l'état d'urgence sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

RAPPORTS

Enfin, 95 rapports et 7 motions ont fait l'objet d'un examen de la commission et ont donné lieu à 41 rapports de commission.



17 Riunione

102
rapports et motions
examinés

58
Raporti è PV prudutti

Présidente :

Nadine NIVAGGIONI,

Vice-Président :

Paulu Santu PARIGI

Rapporteuse :

Julie GUISEPPI

Membres : Véronique

ARRIGHI, Mattea CASALTA,

François-Xavier CECCOLI,

Marcel CESARI, Christelle

COMBETTE, Jean-Louis

DELPOUX, Pierre-Joseph

FILIPPUTTI, Laura FURIOLI,

Fabienne GIOVANNINI,

Stéphanie GRIMALDI,

Jean-Jacques LUCCHINI,

Marie-Thérèse MARIOTTI,

Paula MOSCA, Jean-Charles

ORSUCCI, Marie-Hélène

PADOVANI, Julien PAOLINI,

Marie-Anne PIERI, Rosa

PROSPERI



COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE, DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Cette commission est composée de 21 membres et est présidée par Mme Laura Maria POLI-ANDREANI.

Compte tenu du contexte sanitaire particulier, en 2020, la commission s'est réunie 12 fois et a eu à examiner 115 rapports du Conseil Exécutif dont 64 ont fait l'objet d'un rapport de commission et 2 motions. 12 procès-verbaux ont été rédigés.

Parmi les compétences relevant de la commission, les domaines du Social et Santé-Social ont nourri la part la plus importante des travaux de la commission avec 35 rapports présentés à l'Assemblée de Corse.

Cependant, ses travaux ont également porté sur :

- L'enseignement secondaire (cadre normatif spécifique)
- L'enseignement universitaire (cadre des formations)
- Langue et Culture Corse
- La Culture et le Patrimoine



12
Riunione

115
cartulari è muzione
esaminati

Présidente : Laura-Maria POLI,

Vice-Présidente : Marie SIMEONI

Rapporteure : Anne Laure SANTUCCI

Membres : Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle AN-
TONINI, François BENEDETTI, Jean-François CASALTA,

Pascal CARLOTTI, Catherine COGNETTI-TURCHINI,
Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL,
Muriel FAGNI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Pierre-
Jean LUCIANI, Chantal PEDINIELLI, Juliette PONZEVERA,
Catherine RIERA, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI



L'ATTIVITÀ DI E CUMMISSIONE TEMATICHE

LA COMMISSION DE **CONTRÔLE**

MISSIONS

Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse, en janvier 2018 et de la constitution de la commission de contrôle, le Président Mondoloni a proposé, fin 2018, un thème de travail qui a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission et qui concerne la pratique du non-recours aux aides sociales, conduisant à une sous-utilisation des crédits publics mis en œuvre au titre des politiques sociales de la Collectivité de Corse, de l'Etat et des organismes sociaux.

La commission de contrôle a ainsi mené 40 auditions qui se sont déroulées entre 2018 et 2019. Dans ce cadre, elle a sollicité l'appui technique du Docteur Pernin pour approfondir l'étude des causes du non-recours et mettre en perspective des solutions concrètes à appliquer à court et moyen/long terme.

Une synthèse de celles-ci devait être présentée devant la commission de contrôle courant 2020, afin de permettre aux commissaires de disposer d'un retour sur le diagnostic, mais aussi d'être informés sur les préconisations à mettre en œuvre afin de proposer à l'Assemblée de Corse un cadre de travail pour poursuivre le travail initié, de façon à ce que le non-recours soit pris en compte de façon permanente dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse et de ses partenaires.

Il n'a toutefois pas été possible de réunir la commission de contrôle en 2020 en raison des diverses contraintes imposées par la crise sanitaire qui a sévi à partir de mars 2020.



Présidée par un membre de l'opposition de l'Assemblée de Corse, Jean-Martin Mondoloni, Président du Groupe Pè l'Avène, la commission de contrôle est chargée de contrôler les établissements publics, agences, et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse et/ou financés par elle, ainsi que toute étude menée à son initiative dans les domaines de compétences de la Collectivité de Corse.

Président : Jean-Martin MONDOLONI

Vice-Présidente : Anne TOMASI

Rapporteur : François BERNARDI

Membres : BENEDETTI François, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CECCOLI François-Xavier, COMBETTE Christelle, GUISEPPI Julie, MINICONI Paul, ORLANDI François, POLI Antoine, POZZO DI BORGIO Louis, PUCCI Joseph, SIMONI Pascale

COMMISSION DES **AFFAIRES EUROPÉENNES ET DE LA COOPÉRATION**

Composée de 14 membres et présidée par M. Petru Antone Tomasi, la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération est saisie dans le cadre de l'examen de rapports relatifs à la mise en œuvre de la politique en matière d'affaires européennes, de coopération territoriale et de relations internationales.

Elle est également consultée lors des discussions relatives aux perspectives en matière d'affaires européennes et de coopération internationale au travers des différents projets portés par la Collectivité de Corse. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, la Commission des Affaires Européennes et de la Coopération n'a pu se réunir en 2020.

Président : Petr'Antone TOMASI **Vice-Président** : Michel GIRASCHI **Rapporteure** : Paola MOSCA
Membres : Véronique ARRIGHI, Marcel CESARI, Fabienne GIOVANNINI, Julie GUISEPPI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Anne PIERI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI

COMMISSION DES **COMPÉTENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES**

La commission des compétences législatives et réglementaires (CCLR) a été créée en janvier 2010 par l'Assemblée de Corse afin de réfléchir à des axes de propositions institutionnelles et constitutionnelles pour l'île.

Composée de 14 membres, la commission, présidée par Jean-François Casalta, a pour mission d'étudier

tout rapport ou motion relevant de l'exercice du pouvoir normatif prévu à l'article L 4424-16 du Code général des collectivités territoriales.

En raison de la crise sanitaire, cette commission n'a pu se réunir en 2020.

Président : Jean-François CASALTA,
Vice-Présidente : Laura FURIOLI,
Rapporteur : Petr'Antone TOMASI
Membres : Valérie BOZZI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Julie GUISEPPI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI

COMMISSION POUR L'ÉVOLUTION STATUTAIRE DE LA CORSE

Suite aux élections de décembre 2017, la majorité territoriale a souhaité la création d'une commission dont les travaux seraient dédiés à l'évolution du statut de la Corse, notamment dans le cadre de la révision de la Constitution annoncée par le Président de

la République, Emmanuel Macron, lors de sa visite en Corse le 7 février 2018.

En raison de la crise sanitaire, cette commission n'a pu se réunir en 2020.

Président : Petr'Antone TOMASI,
Vice-Présidente : Julia TIBERI,
Rapporteur : Jean-François CASALTA
Membres : Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Stéphanie GRIMALDI, Jean-Martin MONDOLONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Laura Maria POLI, Rosa PROSPERI, Camille de ROCCA SERRA



COMMISSION DES POLITIQUES DE SANTÉ

15

Riunione

14

membri

Cette commission est composée de 14 membres et est présidée par Mme Danielle ANTONINI. Elle s'est réunie 15 fois au cours de l'année 2020.

Très active et très réactive, la commission s'est saisie, à partir de mars 2020, de toutes problématiques sanitaires liées à la pandémie et aux confinements, notamment grâce à un important et régulier travail d'audition de l'ensemble des professionnels de santé et des différents secteurs impactés. Ces réunions ont été faites en Teams.

- L'après covid-19 : Déconfinement
- L'après covid-19 : Déconfinement volet éducatif
- L'après covid-19 : Déconfinement volet éducatif II
- L'après covid-19 : Déconfinement volet Social, Précarité, Santé
- Green Pass Covid
- Passeport numérique Covid

Une réunion avec la CDENATE, la CF et la Commission des Politiques de Santé a permis de restituer les travaux conjoints aux commissions citées.

Parallèlement la commission a poursuivi en 2020, le cycle normal de ses travaux, portant sur :

- La problématique de l'Oncologie en Corse : audition du réseau associatif, médical et institutionnel
- Audition du « cullettivi di l'infirmieri liberali corsi »
- Projet Alta Strada
- Création d'un CHR

Les travaux de la commission concernant l'Organisation et le Fonctionnement de la Santé en Corse et notamment de l'Oncologie ont conduit à l'adoption du rapport n° 2020/E6/214 à la session des 30 et 31 juillet 2020 de l'Assemblée de Corse.

Présidente : Danielle ANTONINI,

Vice-Président : François BENEDETTI,

Rapporteure : Muriel FAGNI

Membres : François BERNARDI, Mattea CASALTA, Catherine CONGNETTI-TURCHINI, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Pierre GHIONGA, Francis GUIDICI, Paul LEONETTI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Anne TOMASI



COMMISSION EN CHARGE DE RÉFLÉCHIR AUX PROBLÉMATIQUES DE VIOLENCES EN CORSE

Elle compte 14 membres, représentant l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, et est présidée par Anne-Laure Santucci.

Une réunion a été organisée pour l'année 2020, le 6 mai.

Elle a permis d'auditionner Mme Annie Donsimoni responsable Promotion de la santé et Education thérapeutique de l'ARS-Corse, en charge de la cellule d'écoute mise en place durant le confinement ; Mme Rosy Sarrola, présidente régionale de l'association «Femmes Solidaires » ; Mme Francine Grilli, directrice

du CIDFF de la Haute-Corse ; Mme Anne Leonardi, directrice de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse ; Mme Catherine Millet, adjointe à la DGA en charge des affaires sociales et sanitaires de la Collectivité de Corse et M. Fabrice Romeo, responsable du pôle territorial de Plaine Orientale au sein de la direction adjointe de l'action sociale de proximité de la Collectivité de Corse.

Cette réunion a permis d'évaluer les effets du confinement sur les populations fragiles et de les analyser.

Présidente : Anne-Laure SANTUCCI,

Vice-Présidente : Chantal PEDINIELLI , **Rapporteure** Marie SIMEONI

Membres : Vanina ANGELINI-BURESI, Pascal CARLOTTI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Marie-Hélène PADOVANI, Catherine RIERA, Jeanne STROMBONI

L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS AD HOC ET DES GROUPES DE TRAVAIL

COMMISSION AD HOC RELATIVE À **LA FAISABILITÉ D'UN REVENU DE BASE ET À LA POSSIBILITÉ D'EN EXPÉRIMENTER LA MISE EN ŒUVRE EN CORSE**

Les travaux menés depuis 2017 ont connu en 2020 leur traduction institutionnelle, sous la forme de deux délibérations de l'Assemblée de Corse, prenant acte de deux rapports sur ce sujet, l'un présenté par le Président de l'Assemblée de Corse (délibération n° 20/072 AC du 30 avril 2020), le second présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse (délibération n° 20/115 AC du 31 juillet 2020).

(Lire page 40)



COMITÉ DES **DÉPLACEMENTS MÉDICAUX URGENTS**

Ce comité est composé de 6 membres est présidé par M. Jean-Guy Talamoni et Mme Vannina Angelini-Buresi, présidente es-qualité. Ce comité a été créé après l'adoption de la Motion n° 2019/01/040 déposée par Mme Vannina Angelini-Buresi et l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse sur les « déplacements médicaux urgents ».

Ce comité s'est réuni 9 fois en 2020. Ses travaux ont permis la mise en place du numéro vert consacré aux réservations prioritaires pour les déplacements médicaux urgents, sur la plage horaire établie entre 6 h et 22h.

Plusieurs problématiques liées à cette question ont été identifiées et étudiées lors de ces réunions telles que:

- L'harmonisation des CPAM sur la prise en charge des titres de transport qui a fait l'objet d'une Motion n° 2020/028/CP du 5 et 6 novembre 2020.
- Demande de participation financière de l'association Inseme au Fonds Corsica Solidaria
- Frais d'hébergement : étude pour la prise en charge des 50 % des frais d'hébergement.

Cette étude est en cours de finalisation et fera l'objet d'une restitution au cours de l'année 2021.



COMMISSION CHARGÉE DE TROUVER DES SOLUTIONS **POUR UN ACCUEIL EFFICACE DES RÉFUGIÉS**

Cette commission est chargée de travailler à la définition d'un plan d'accueil et d'accompagnement de réfugiés, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

La commission est présidée par Jean-Charles Orsucci et sa composition comprend un représentant par groupe politique de l'Assemblée de Corse, ainsi que les présidents d'intercommunalités et maires membres de la Chambre des Territoires ; la rapporteure est Fabienne Giovannini.

La commission s'est réunie à deux reprises en 2020 :

- Le 14 octobre : réunion de travail pour rédiger un rapport proposant la mise en œuvre d'un dispositif d'accueil et d'accompagnement des réfugiés, en imaginant des solutions adaptées ;
- Le 23 octobre : invitation des différents acteurs (présidents d'EPIC, maires des principales communes, associations des maires...) pour les sensibiliser.



- 5 -

U SECRETARIATU GENERALE DI L'ASSEMBLEADI CORSICA

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse reflète, par sa structuration autant que son positionnement dans l'organigramme global ou par ses effectifs propres, le statut particulier de l'organe délibérant de la Collectivité.

CUMPUISIZIONE

Le secrétariat général de l'Assemblée de Corse reflète, par sa structuration autant que son positionnement dans l'organigramme global ou par ses effectifs propres, le statut particulier de l'organe délibérant de la Collectivité.

En effet, outre les missions administratives et techniques habituellement exercées par les services de ce type (assurer les convocations et le bon déroulement des séances publiques et des commissions, établir les dossiers de séance, etc...), il apporte une contribution croissante en termes d'aide à la décision aux présidents et rapporteurs des commissions, comme il est amené à intervenir de plus en plus auprès des élus pour faciliter les conditions d'exercice de leur mandat.

Au pôle opérationnel initial, sont venus s'ajouter au fur et à mesure de l'évolution des compétences, des responsabilités et des ordres du jour des élus de l'assemblée, un pôle fonctionnel, un pôle technique et un pôle juridique et administratif qui ont été érigés en autant de services, regroupés sous deux directions.

Regroupant 31 agents, le secrétariat général reflète, par la diversité de ses métiers administratifs (attachés et assistants de commission, chargée de communication, rédaction des convocations, mise en forme des délibérations et amendements) ou techniques (tels que les huissiers, la reprographie, la sténotypie, la régie audiovisuelle), autant que par la polyvalence inhérente à la plupart de ses postes, le rôle spécifique exercé par l'Assemblée de Corse.

Ses missions ont dû être exercées dans un contexte modifié par la crise sanitaire et le régime dérogatoire prévu pour les assemblées délibérantes au titre de la continuité des pouvoirs publics.

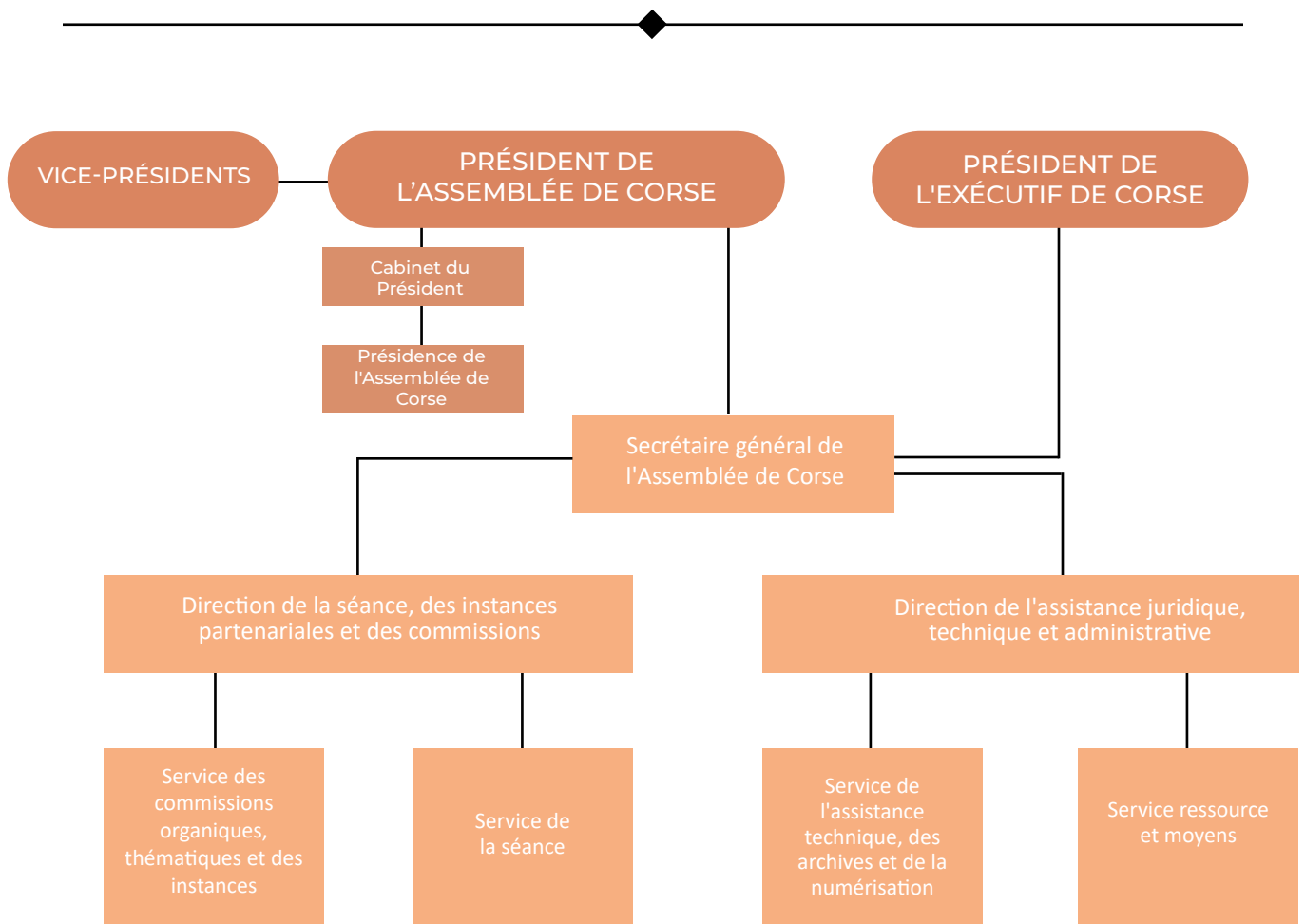
Les contraintes sanitaires ont amené l'assemblée et ses commissions à limiter le volume de participants aux réunions de façon à assurer le respect des mesures de sécurité, notamment les gestes barrières (port du masque et distanciation physique). Les mesures juridiques établies par l'état d'urgence ont cependant facilité la tenue de ces réunions en abaissant le quorum exigible, en augmentant le nombre de pouvoirs et en autorisant la participation à distance par téléconférence. L'usage de nouveaux procédés techniques a garanti l'expression de tous les conseillers par interconnexion informatique sur tout le territoire.

Les sessions se sont déroulées dans ce nouveau cadre en audiovisuel complet lors du premier confinement (d'avril à juin) puis au début du second confinement (novembre), et selon un système mixte présentiel (18 à 25 conseillers)/ distanciel (les autres) de juin à décembre. Quant aux commissions, elles se sont déroulées en audiovisuel complet, à l'exception de certaines commissions permanentes et des commissions lors des sessions.

Le secrétariat général a dû adapter ses méthodes pour répondre à ces nouvelles exigences : rédaction des délibérations mettant en œuvre le régime dérogatoire à l'assemblée et dans ses commissions, notamment la commission permanente ; implication dans l'offre technique et la gestion

des réunions en audiovisuel ; organisation des sessions et réunions (prépositionnement des participants, dématérialisation des envois de documents, mise à disposition des équipements individuels de protection, gestion des présences et des pouvoirs en temps réel) ; contribution à la recherche de solutions alternatives (interconnexion de l'hémicycle à d'autres salles de réunion voire de locaux en-dehors de la Collectivité) visant à accroître les capacités en présentiel)

; partenariats avec les groupes, les autres directions et les secrétariats généraux du Conseil exécutif, du CESEC et de la Chambre des Territoires). L'Assemblée de Corse et ses commissions ont pu se réunir à un rythme soutenu, qui pendant la première période de confinement et déconfinement a été au double du rythme ordinaire, et prendre de nombreuses décisions adaptées aux besoins de l'économie et de la société corses.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



En plus du binôme d'assistantes de direction, la mission communication est directement rattachées au secrétaire général.

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Pour répondre à une demande d'information et de transparence quant à l'activité de l'Assemblée de Corse et de ses élus, de multiples supports sont utilisés quotidiennement pour véhiculer au mieux et au plus vite l'information.

Un site web qui regroupe +100 rubriques, 142 articles publiés et 1286 documents rendus disponibles en téléchargement en 2020.

Des réseaux sociaux qui font mention des travaux et de l'actualité de l'Assemblée de Corse et de ses commissions mais également de toute information pratique

- Facebook 8790 abonnés + 17%
- Twitter 8304 abonnés +23%

COMMUNICATION & COVID

Face à cette crise sanitaire inédite, les informations relatives aux mesures et aux bonnes pratiques ont été relayées sur le site et les réseaux sociaux de l'Assemblée de Corse.

38 articles publiés sur le site et 171 publications sur les réseaux

Adopter de nouvelles habitudes : réunions en téléconférence, un protocole pour les journalistes

Malgré la crise sanitaire, le travail des conseillers à l'Assemblée de Corse n'a connu aucune interruption. Compte tenu des circonstances exceptionnelles, des modalités dérogatoires d'organisation des réunions ont rapidement été instaurées, dans le respect des considérations sanitaires, politiques, juridiques et techniques.

Les élus ont pu poursuivre leurs travaux en téléconférence et la diffusion a été assurée dans les conditions habituelles

8790

Abonnés à la page Facebook de l'Assemblée : + 17% par rapport à 2019

8304

Abonnés à la page twitter de l'Assemblée : +23% par rapport à 2019

335 514

page consultées en 2020 sur le site www.isula.corsica/assemblea

+25%

DE PAGES VUES SUR LE SITE PAR RAPPORT À 2019



BILAN DES ACTIVITÉS PAR DIRECTION

DIRECTION DE LA **SÉANCE, DES INSTANCES
PARTENARIALES ET DES COMMISSIONS**

La direction assure l'organisation et le bon fonctionnement de l'Assemblée et de ses différentes instances. Deux services constituent cette direction, le service de la séance et le service des commissions organiques, thématiques, ad hoc et des instances.

SERVICE DES COMMISSIONS ET DES INSTANCES PARTENARIALES

Le secrétariat général assure le secrétariat des commissions organiques, thématiques ou ad hoc évoquées supra avec des équipes composées, selon un format type d'un attaché, d'un assistant et d'un secrétaire.

Missions prioritaires

- Assurer le bon fonctionnement des commissions tant organiques que thématiques,
- Contribuer à l'amélioration et la valorisation des travaux des commissions et assurer la logistique de leurs initiatives,
- Contribuer à l'évaluation des politiques publiques.

Fonctionnement régulier des commissions

Les agents du service affectés aux diverses commissions organiques et thématiques de l'Assemblée ont assuré l'organisation des 73 réunions tenues au cours de l'année 2020.

Dans le cadre de cette mission, les agents affectés aux diverses commissions assurent les fonctions suivantes: relations avec les présidents et membres des commissions, organisation de réunions (établissement des convocations et ordre du jour, réservations des salles, liaison avec les services techniques, communication de documents), prise de connaissance des dossiers de l'ordre du jour, rédaction de notes et/ou rapports sur des sujets spécifiques à la demande des Présidents de Commissions et/ou du Président de l'Assemblée de Corse, participation et intendance des réunions des commissions, prise de notes et restitution des débats sous forme de rapports.

Valorisation des travaux des commissions

Les personnels d'encadrement du service rattachés aux commissions organiques ont vocation à être mobilisés pour la production de rapports des commissions destinés à être soumis à l'approbation de l'Assemblée de Corse.

Enfin, le service a été étroitement associé à la réflexion conduite en interne sur les adaptations et améliorations à mettre en œuvre pour assurer le meilleur fonctionnement de l'organe parlementaire dans le cadre de la Collectivité unique.

L'Assemblea di a Giuventù

Le secrétariat général assure le secrétariat de l'Assemblea di a Giuventù. Un cadre qualifié est affecté à l'organisation, à la préparation et au suivi de l'activité de cet organe consultatif de la Collectivité de Corse; et du fait de l'importance de ces missions comme de leur montée en charge rapide, un renforcement de l'effectif a été demandé.

U consigliu permanentu Corsu-Sardu

Le Conseil Permanent Corso-Sarde est une instance binationale de coopération entre les assemblées délibérantes des deux îles.

Co-présidée par leurs présidents respectifs, elle se compose des présidents des groupes parlementaires et se réunit au moins une fois par an, alternativement en Corse ou en Sardaigne. L'ordre du jour est consacré aux questions d'actualité et aux dossiers stratégiques sur lesquels les élus insulaires éprouvent l'intérêt de se concerter, avec une priorité en faveur de la culture, de l'environnement et des échanges universitaires.

Le secrétariat général assure, en liaison avec celui du Consiglio di Sardegna et les cabinets des présidents, la préparation, l'organisation et le suivi de ces réunions. La crise du COVID-19 n'a pas permis de réunion le Conseil permanent en 2020.

SERVICE DE LA SÉANCE

Le service de la Séance assure de nombreuses tâches :

- la réception et l'enregistrement des saisines du Conseil exécutif de Corse,
- la réception, l'enregistrement, la mise en forme et la transmission des rapports (CE + AC) aux élus, aux groupes, aux services, au service communication pour la mise en ligne sur le site,
- L'établissement des convocations avec indication de l'ordre du jour,
- la constitution des dossiers de bases pour les présidents et directeurs (DGS, directeurs de cabinet...)
- l'enregistrement des questions orales, des motions, des amendements ainsi que leur mise en forme suivie de leur diffusion auprès des services,
- la gestion du public et leur répartition autour de l'hémicycle (tribune invités, tribune public).
- l'organisation et le suivi des commissions et des instances avec restitution des travaux,
- la gestion des huissiers de séance,
- le suivi de la séance publique (prise de notes, enregistrement des pouvoirs et des amendements),
- la mise en forme et la numérotation des délibérations avec s'il y a lieu intégration des amendements adoptés ; la transmission au contrôle de légalité et la diffusion aux services concernés. Enfin la mise à disposition des textes adoptés sur les sites internet de l'Assemblée de Corse et de la Collectivité de Corse,
- l'archivage des principaux documents produits par l'Assemblée (notamment rapports, questions orales, motions, délibérations, comptes rendus in extenso).





DIRECTION DE **L'ASSISTANCE JURIDIQUE, TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE**

La Direction de l'Assistance Juridique Technique et Administrative est composée de deux services dont les missions consistent à permettre l'exercice du mandat des élus dans des conditions optimales, aussi bien sur le plan juridique, qu'administratif et technique.

Dans ces domaines, l'année 2020 a été l'occasion, de par un contexte sanitaire inédit, de démontrer les capacités d'adaptation de notre institution.

Ainsi, l'impossibilité de réunir physiquement les membres de l'Assemblée de Corse a été compensée par le déploiement de techniques de réunion à distance, en étroite collaboration avec les services de la Direction du digital et des systèmes d'information. Sur le plan juridique, la Direction a participé, en amont de la publication des décrets régissant l'état d'urgence sanitaire, à faire valoir les spécificités et les intérêts de la Collectivité de Corse.

Elle a ainsi concouru à assurer l'exercice du débat démocratique tant dans le cadre des réunions de l'Assemblée de Corse que des commissions qui la composent, grâce à la mise en œuvre d'une dynamique collaborative et organisationnelle.

SERVICE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, DES ARCHIVES ET DE LA NUMÉRISATION

Le service de l'assistance technique a été fortement sollicité, dès le premier confinement, afin de mettre en place les conditions permettant aux différentes instances de se réunir malgré la crise sanitaire.

Il a ainsi été nécessaire, dans des délais restreints, de définir de nouvelles modalités de réunions et, en lien avec la DDSI, d'assurer la diffusion de l'information et la formation des élus et agents, ainsi que des personnalités extérieures auditionnées, dans une période marquée par un travail accru des commissions. De nombreux services ont été mis en place pour les élus et leurs collaborateurs (streaming « privé » de réunions, captation audio et vidéo et mise à disposition des fichiers...).

Des adaptations ont également dû être apportées en fonction des périodes (confinement, déconfinement, couvre-feu, ...).

Ainsi, l'Assemblée de Corse a siégé à cinq reprises en téléconférence (24 avril, 30 avril, 7 mai, 29 mai, 5 et 6 novembre) et à six reprises en mode mixte (19 juin, 30 juin, 30 et 31 juillet, 24 et 25 septembre, 26 et 27 novembre, 20 et 21 décembre).

Dans ce cadre, l'ensemble des pôles (sténotypie, reprographie, archivage, régie) a dû s'adapter et s'approprier ces nouveaux modes de réunion. La prise de débats en sténotypie a constitué un exercice particulièrement difficile, dans des conditions dégradées, notamment lors des séances entièrement dématérialisées.

Par ailleurs, le service de l'assistance technique a apporté son appui aux organes consultatifs, en assurant le suivi des réunions d'installation du CESEC (09 juillet 2020) et de la Chambre des Territoires (12 octobre 2020).



Pour cette dernière, deux déplacements à Bastia ont été nécessaires afin d'équiper l'hémicycle de la Coupole et réaliser sa liaison avec l'outil Microsoft Teams. Par la suite, la régie a également assuré le suivi des séances ordinaires du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù.

**220
HEURES**
de réunions
totalement
dématérialisées

Au total, le service de l'assistance technique, des archives et de la numérisation a géré 336 heures de réunions, réparties comme suit (aucune comparaison ne peut être réalisée avec les années précédentes car, à l'exception de celles tenues sur les mois de janvier et février, l'ensemble des réunions, y compris de commissions, ont fait l'objet d'un suivi technique) :

**110
HEURES**
de sessions

Répartition des 336 heures en fonction du mode d'organisation des réunions :

- 42h45 de présentiel (32h15 sur les mois de janvier et février 2020 et par la suite 10h30 de commission permanente et de CESEC),
- 220h15 de réunions totalement dématérialisées
- 73h de réunions en mode « mixte » présentiel / visioconférence.

**2690
PAGES**
d'in extenso
rédigées

Répartition des 336 heures en fonction de la nature des réunions :

- 110h50 de sessions
- 130h de commissions
- 32h30 de Commission Permanente
- 20h de Conférence des Présidents
- 42h30 de réunions des instances consultatives (CESEC, Assemblea di a Giuventù, Chambre des Territoires)

Comptes rendus in extenso :

- 2690 pages d'in extenso rédigées pour l'année 2020 ;
- La moyenne est de 207 pages par séance publique (moyenne nettement en baisse par rapport aux années précédentes, ce qui s'explique par le mode d'organisation retenue pour les sessions lors du 1er confinement- séances réduites à une journée). La moyenne par jour de session est de 134 pages.
- La séance ayant donné lieu à l'in extenso le plus conséquent est celle des 13 et 14 février 2020 (373 pages).

Archivage vidéo :

Enfin, un travail a été initié avec la cinémathèque de Porto-Vecchio concernant l'archivage vidéo des sessions des mandatures précédentes. Ainsi, la cinémathèque étant dépositaire des archives de France 3 Corse pour la période 1982-1991, ses agents ont débuté la numérisation et le chapitrage de ces fichiers. Ces échanges seront poursuivis en 2021 pour permettre, à terme, à l'Assemblée de disposer d'une collection complète, finalisée et travaillée, pouvant être mise à disposition du public, par le biais d'un site internet.

SERVICE RESSOURCES ET MOYENS

LE PÔLE JURIDIQUE

Celui-ci assure des missions de conseil, la veille juridique sur l'ensemble des évolutions institutionnelles, juridiques et organisationnelles en lien direct avec le déroulement des travaux de notre assemblée délibérante, des commissions et groupes de travail.

Par ailleurs, il signale en amont les éventuelles situations de conflits d'intérêts qui pourraient résulter d'une participation à un débat ou un vote, quand il en a connaissance et rappelle, quand cela s'avère nécessaire, les règles en termes d'incompatibilités.

Il lui appartient également d'organiser et de mettre en œuvre un fonds documentaire thématique, basé sur les principaux dossiers traités de façon récurrente par l'Assemblée de Corse.

Enfin ce pôle assure l'interface avec la Direction des Ressources Humaines pour toutes les questions relatives à la gestion des personnels. A ce titre, il intervient dans le cadre du recensement et de la transmission des états relatifs aux heures supplémentaires et aux besoins collectifs et individuels de formation sollicités par les agents du Secrétariat Général.

Ce pôle est également, de manière plus limitée, le relais des collaborateurs des groupes politiques de notre assemblée.

LE PÔLE SERVICE AUX ELUS

L'activité de ce pôle est consacrée à l'amélioration des conditions d'exercice du mandat d'élu.

Il est ainsi chargé de la mise en œuvre du plan de formation, voté conformément à la loi, en début de mandature et de la prise en charge des différentes actions de formation individuelles ou collectives sollicitées

par les conseillers à l'Assemblée de Corse dans le cadre de leurs droits spécifiques.

Ce service est également chargé de la gestion des déplacements des membres de l'Assemblée délibérante et de l'Assemblea di a Giuventù pour ce qui concerne les réservations de titres de transport, le remboursement des frais liés aux indemnités kilométriques, aux repas et nuitées. Il est à ce titre, l'interlocuteur privilégié des collaborateurs des groupes politiques pour toutes questions relatives à ce domaine.

Si, au regard de la crise sanitaire, le nombre de déplacements a connu une baisse sensible sur l'année, l'exercice 2020 a permis la mise en œuvre de nouvelles procédures dématérialisées par le déploiement d'un nouveau système d'information et de gestion financière (SIGF) permettant au service d'assurer un meilleur suivi des pré-mandats et des dossiers relatifs aux remboursements.

Le budget consacré à l'Assemblée de Corse représente 554.500 € sur un budget global de la Collectivité de Corse de 900.651.729 €, soit 0,06%.

53 015 kms

parcourus par les élus et pris en charge
par l'Assemblée de Corse

42 369 €

de frais remboursés par l'Assemblée de
Corse (déplacements)

IN MEMORIA

ÉLUS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE QUI NOUS ONT QUITTÉS EN 2020



NICOLAS ALFONSI
1936 - 2020

Elu de l'Assemblée de Corse de 1982 à 2004. Il a été vice Président de l'Assemblée de Corse (mandatures 1982-1984 et 1992-1998), et président de groupe.

Avocat de profession, il a notamment exercé les mandats de député (1973-1978; 1981-1988), de sénateur (2001-2014) de la Corse-du-Sud et de maire de Piana (1962-2001)



PIERRE CHAUBON
1953 - 2020

Elu de l'Assemblée de Corse de 1999 à 2017. Il a été Président de groupe et Président de la commission des "Compétences législatives et réglementaires". Il était également maire de Nonza et Président de la communauté de communes du Cap depuis 1995. Il était conseiller d'Etat.



PAUL COMBETTE
1945 - 2020

Elu à l'Assemblée de Corse lors des mandatures 1982-1984 et 1992-1998. Il a été secrétaire de l'Assemblée de Corse (1982-1984) et Président de la commission de l'environnement, des transports, de l'urbanisme, du logement, des affaires sociales et des problèmes de santé. Médecin de formation, fondateur du Samu de Corse-du-Sud, il a également été conseiller municipal d'Ajaccio sous la mandature de Charles Ornano.



LUCIEN FELLI
1944 - 2020

Elu de l'Assemblée de Corse lors de la mandature 1982- 1984
Avocat de formation, il était Président de la Commission de la culture, de l'éducation et de la formation.



PAUL NATALI
1933 - 2020

Elu à l'Assemblée de Corse de 1986 à 1998, il en a été le vice-Président et le Président de la commission "Développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement".

Chef d'entreprise dans le BTP, il a notamment occupé les fonctions de Président du conseil général de la Haute-Corse de 1992 à 1998 et de sénateur de ce même département entre 1998 et 2005. Ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Corse, il était également président du Sporting Club de Bastia lors de la fameuse épopée européenne de 1978.

A PAROLLA À I GRUPPI PULITICHI DI L'ASSEMBLEA

2020 : ANNÉE DE LA CRISE SANITAIRE MAIS AUSSI L'ANNÉE DE LA SOLIDARITÉ

CONTRIBUTION DU GROUPE FEMU A CORSICA

Cette année encore, nos questions orales et motions sont restées dans le droit fil de nos fondamentaux : construction d'une société plus juste et plus solidaire, lutte contre la fracture territoriale, valorisation de notre jeunesse, défense de notre identité, de notre langue, sauvegarde de notre patrimoine et préservation de notre environnement et de notre terre notamment à travers la lutte contre la spéculation immobilière, la valorisation des déchets et la mise en place des circuits courts.

En cette année impactée par la Covid-19, nos conseillers n'ont pas relâché leur action. Nous avons tenu à apporter un soutien résolu au tissu économique insulaire à travers notamment, le plan de sauvegarde et de relance économique "Salvezza è Rilanciu", adopté à l'unanimité.

Notre engagement ne se résume pas au travail de l'Assemblée. Nous sommes des militants politiques, présents et

impliqués sur nos territoires, au service de tous les corses et de l'intérêt général.

Négocier une solution politique avec l'Etat est nécessaire afin de permettre au Peuple Corse d'être reconnu sur sa terre et de décider de son destin. Celle-ci passe par l'obtention d'un statut d'autonomie, nécessaire à l'apaisement de notre société.

Il est indispensable de protéger la jeunesse de toutes les dérives auxquelles elle peut être confrontée, notamment les dérives mafieuses, afin de lui offrir un avenir serein. Nos politiques doivent aller en ce sens, c'est le cas du Pattu per a Ghjuventù.

Cette année se résume finalement en un seul mot : la solidarité

2020 : SULIDARITÀ È RESISTENZA

CONTRIBUTION DU GROUPE CORSICA LIBERA

In u 2020, hè stata culpita a Corsica da i danni di a Covid-19. S'ella hè stata issa pandemia una sfida mondiale, tutti i paesi ùn sò stati uguali da facci fronte. U nostru avarà patutu i scumpienti di u sottu sviluppu sanitariu, di a dipendenza à troppu pochi settori d'attività ecunomici, di l'altissimu nivellu di puvertà di u so populu è ancu di a mancanza di veri mezi di decisione per fà e scelte bone.

Per noi, u 2020 fù dunque, in issu cuntestu, un'annata di sulidarità è di resistenza.

Resistenza è sulidarità per fà cresce a rivendicazione di un CHU in Corsica. Issu cumbattu hè, à i ghjorni d'oghje, simule à a mossa sittantesca per l'Università. Hè quelli di u dirittu di i Corsi à campà degni in tarra soia.

Sulidarità è resistenza per custruisce un mondu induve l'emancipazione naziunale và per paghju cù a liberazione suciale. S'ammintaranu quì l'azione di u fondu Corsica Sulidaria per aiutà quelli chò anu patutu u più a crisa, u votu di

l'eletti corsi per un rivinutu universale o puru l'impegnu di l'Assemblea per valorizà di più certi mistieri cum'è quelli chì portanu aiutu à i nostri anziani.

Sulidarità cù i Corsi chì patenu l'inghjustizia, cum'è i nostri pigiurneri pulitichi privi attempu di ghjustizia è di libertà. Resistenza di pettu à mudelli chì portanu a Corsica à ruvina. Contru à mudelli ecunomici chì danu a primura à l'intaressu privatu di fronte à u cumunu (in issu sensu i nostri voti per mantene a strada di a maestria publica di settori strategichi cum'è u trasportu marittimu) o di pettu à u mudellu puliticu francese di nurnalizzazione di a rivendicazione corsa. Ne fù u porta bandera u novu prifettu Lelarge, in i passi di u discorsu di u presidente Macron à l'Alb'oru.

U 2021, annata di scadenza elettorale maestre per a Corsica s'apre per Corsica Libera è i so eletti in u listessu filu. Sulidarità è resistenza, più chè mai !

CONTRIBUTION DU GROUPE PNC

Cela n'aura échappé à personne, l'année 2020 a été particulière et nous a collectivement imposé un défi majeur sur bien des aspects.

Tout d'abord, d'un point de vue sanitaire, avec une pandémie dont on ne connaissait rien et pour laquelle nous avons dû adapter nos habitudes, nos modes de vie.

Puis, d'un point de vue économique, avec une crise majeure dont les effets se font déjà sentir et le pire est à craindre pour les mois à venir. La structure économique de notre territoire est telle que nous ne pouvons que constater sa grande fragilité dans ce type de situation extrême.

Enfin, d'un point de vue politique, où il convient de se réinventer, de bouleverser l'ordre des priorités et d'innover afin de trouver des solutions adaptées à la fois à la situation mais aussi aux caractéristiques de notre territoire. Exercice parfois délicat qui nécessite des changements en profondeur.

Face à ces challenges, notre groupe s'est rapidement mobilisé sur le terrain et nos élus ont naturellement assuré leur rôle de soutien de proximité dans leurs territoires respec-

tifs, notamment en participant à la distribution de denrées pendant les périodes de confinement, en s'inquiétant des besoins de la population notamment les plus fragiles, en organisant la collecte et la distribution de masques, en soutenant les professionnels médicaux et autres qui se sont retrouvés en première ligne face au virus, ...

Ils ont aussi œuvré en coulisses pour permettre à notre tissu socio-économique de bénéficier d'aides financières et administratives afin de permettre la survie des entreprises et des emplois mais aussi éviter que les individus ne sombre dans des situations intenable.

Le chemin est encore long, le combat n'est pas encore gagné mais les élus du groupe PNC sont mobilisés sur le terrain et dans les instances institutionnelles pour aider les Corses à envisager l'avenir plus sereinement.

2020 : ANNÉE INÉDITE

CONTRIBUTION DU GROUPE PER L'AVVENE

En 2020, notre institution a subi comme partout dans le monde la crise sanitaire qui a pris par la suite une dimension économique et sociale, obligeant la Collectivité à s'adapter. L'assemblée délibérante a dû apprendre à poursuivre ses travaux différemment, et nous n'y sommes parvenus que grâce à l'aide du Secrétariat général et de la direction des services informatiques. En distanciel puis en semi-présentiel, nous avons pu honorer le mandat qui nous a été confié.

La situation de notre Collectivité, déjà fragilisée, s'est dégradée davantage encore dans ce nouveau contexte. Les réserves de notre groupe sur les finances et la gestion budgétaire lors des exercices précédents étaient hélas fondées. Le respect d'une trajectoire plus vertueuse aurait permis de mieux encaisser la secousse de cette année inédite, de relancer la commande publique ou de mieux accompagner les Corses d'un point de vue économique ou social. Nous le regrettons. Les indicateurs étaient inquiétants, ils deviennent alarmants.

Politiquement, cette troisième année de mandature s'est inscrite dans la continuité des précédentes, marquée par la primauté du dogme et d'un discours adressé principalement à la base électorale nationaliste. On ne compte plus les attaques récurrentes contre l'opposition, les mandatures antérieures et les autres acteurs institutionnels pour masquer la faillite de l'exécutif. En lieu et place de cette vision partisane qui, comme en témoigne la gestion des dossiers que sont les transports ou les déchets, génère des situations de blocage, nous aurions pu espérer que la majorité dépasse ce cadre restreint à visée électorale pour parler à la Corse et à tous les Corses. C'est ce que font généralement les responsables en exercice. Cela aussi est inédit.

CONTRIBUTION DU GROUPE ANDÀ PER DUMANE

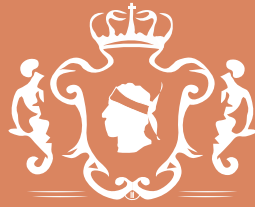
L'année 2020 a été celle de la pandémie liée à la covid-19. Celle-ci a obligé notre Assemblée à fonctionner en mode dégradé. En cela les conditions actuelles sont suffisamment contraignantes pour que nous ne puissions l'évoquer. Si des efforts techniques ont été effectués, seul un retour de l'ensemble des conseillers en Assemblée plénière serait de nature à permettre à nos institutions de mieux fonctionner.

L'année 2020 a été celle de dysfonctionnements majeurs de notre institution. Ils n'ont jamais été considérés à leur juste niveau et encore moins résolus. Une questure a été mise en place, et ne s'est réunie que pour son installation. Nous estimons également que la contrainte posée au Secrétariat Général l'empêchant d'assister l'Assemblée de Corse dans ses travaux au-delà de 20h doit être levée.

De trop nombreuses entraves à nos travaux limitent l'expression démocratique de l'opposition. Les rapports capitaux sont communiqués à dessin hors délais légaux. L'ordre du jour est transmis le jour de la session. Les réunions de l'Assemblée subissent des interruptions longues. Les temps de parole n'y sont pas respectés. Il est regrettable que l'exécutif ne se soumette pas à l'application des règles établies lors par la délibération encadrant les travaux de notre institution. Les courriers de l'opposition envoyés aux autorités de la Collectivité demeurent sans réponses ni même accusé de réception qui laisse entrevoir toute la considération que celles-ci ont pour ces élus et leurs électeurs.

CONTRIBUTION DU GROUPE LA CORSE DANS LA RÉPUBLIQUE

Texte non transmis.



ASSEMBLEA DI
CORSICA

22 CORSU GRANDVAL
20 000 AIACCIU

www.isula.corsica/assemblea